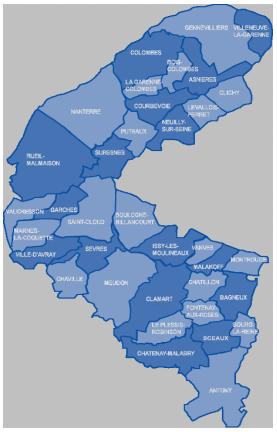

CONSEIL GENERAL DES HAUTS DE SEINE

Bulletin d'Activité et d'Information

DES CONSEILLERS GENERAUX COMMUNISTES ET CITOYEN

COMPTE RENDU DES SEANCES DU CONSEIL GENERAL
20 mars, 4 et 11 avril 2008

Séance du 20 mars 2008 :

Cette séance était consacrée à l'élection du président. Catherine Margaté était candidate pour l'ensemble de la gauche et a obtenu 15 voix. Celles du groupe communiste et citoyen et du groupe socialiste et vert. Patrice Leclerc et Marie-Claude sont intervenus pour le groupe.

Séance du 4 avril 2008 :

Cette séance était consacrée à l'élection des conseillers généraux dans les commissions et organismes. Le groupe avait aussi proposé un vœu sur l'organisation des JO en Chine. Celui-ci a été voté par le groupe socialiste et vert ainsi que par Philippe Laurent appartenant à la majorité départementale, Odile Fourcade s'est abstenue, les autres élus de la majorité ont voté contre.

Le groupe a voté les vœux proposés par le groupe socialiste sur la rentrée scolaire et l'arrestation des sans-papiers à la Préfecture de Nanterre. Sur ce dernier vœu Christian Dupuy et Odile Fourcade appartenant à la majorité se sont abstenus et les autres élus de la majorité ont voté contre les 2

Séance du 11 avril 2008 :

Cette séance était consacrée à l'examen du budget primitif 2008. Alors que P. Devedjian proposait de supprimer encore des subventions aux associations, le groupe a obtenu qu'il revienne sur sa décision avec reconduction pour Femmes Solidaires et l'AMI de la subvention de fonctionnement à hauteur de l'année 2007 et avec pour les 4 associations de travailleurs immigrés l'engagement d'examiner avec elles leur dossier et le principe d'une reconduction de leur subvention au moins à l'identique de 2007.

A la suite de l'intervention du groupe sur la politique de coopération internationale du conseil général des Hauts-de-Seine, Patrick Devedjian est intervenu en disant "que l'opposition n'a pas toujours tord et qu'il répondait positivement à notre demande d'arrêt de la SEM Coopération". Le groupe exprime sa satisfaction car la SEM coopération faisait depuis de nombreuses années l'objet de critiques notamment eu égard à sa gestion interne (ses charges de fonctionnement amputaient gravement les budgets qu'elle était amenée à gérer) et en raison des opérations controversées qu'elle a pu être amenée à conduire, notamment en Afrique sous la présidence de M. Pasqua.

Intervention

- Marie-Claude GAREL : intervention générale sur le budget, sur le vote des taux, sur la péréquation de la taxe professionnelle, sur la petite enfance, sur le handicap
- Catherine MARGATE : intervention générale sur la politique éducatif et l'enseignement supérieur (Pôle Léonard de Vinci)
- Patrice LECLERC : intervention générale sur la politique économique, la coopération internationale, la culture, les subventions et la maison de Châteaubriant
- Patrick ALEXANIAN : intervention générale sur la jeunesse et le sport, la formation des jeunes, les animations pour la jeunesse et la famille, la prévention et les policiers référents dans les collèges
- Nadine GARCIA : intervention générale sur l'action sociale, les personnes âgées, le plan départemental d'insertion, le personnel départemental et le régime indemnitaire des psychologues départementaux
- Michèle FRITSCH : intervention générale sur les transports, la politique de l'eau et le développement durable
- Jacques BOURGOIN : intervention générale sur le logement

Vote du groupe

Règlement intérieur : ABS ; Budget : contre ; taux des quatre taxes directes locales : ABS ; liaison froide des cantines scolaires des collèges : contre ; suppression de Voc@tion 92 : contre ; subvention au pôle Léonard de Vinci : contre ; actions de développement économique local : ABS et contre établissement public de La Défense et pôles de compétitivité ; critères de financement du programme d'appui aux politiques locales de prévention de la délinquance et sécurité : ABS ; policiers référents dans les collèges : contre ; animations et loisirs pour la jeunesse et la famille : ABS ; subvention de fonctionnement à l'IFAC : contre ; manifestations sportives du département : ABS ; programme départemental d'insertion et retour à l'emploi : contre ; municipalisation des routes départementales : ABS ; budget primitif de l'assainissement : ABS ; projets départementaux dans le domaine de l'habitat : ABS ; modification du régime indemnitaire des psychologues départementaux / ABS ; péréquation de la TP : contre

Groupe communiste – Hôtel du Département – 2 à 16 bd Soufflot – 92015 Nanterre Cedex
Téléphone 01.47.29.31.24 ou 31.22 – mel : scaroff@cg92.fr – cluxembourg@cg92.fr

Séance du 20 mars 2008

Intervention de Patrice Leclerc

Monsieur le Président, Chers collègues,

Votre élection a lieu à la suite d'élections départementales et nationales. J'ai écouté votre introduction très calme et posée, mais vous ne tirez aucune conclusion, ni aucun commentaire de ces élections.
Je voudrais, au nom du groupe communiste et citoyen, donner notre appréciation sur les résultats des scrutins municipal et cantonal et indiquer ce que sera notre positionnement à venir au sein de l'assemblée départementale.
Au plan national, les résultats de dimanche dernier sont marqués par un message clair de la part des électeurs et des électrices, qui ont choisi la gauche pour sanctionner la politique gouvernementale et demander un autre cap, une autre manière de gouverner que celle qui est mise en œuvre depuis 10 mois par Nicolas Sarkozy et son gouvernement.
Vous niez cette évidence, monsieur le secrétaire de l'UMP, et vous souhaitez, avec les responsables du gouvernement, persister comme si de rien n'était.
Battue politiquement en Ile-de-France, la droite ne compte plus que deux départements. Cela devrait vous interroger. Allez-vous enfin entendre l'exigence qui monte d'une métropole plus solidaire, plus humaine, inscrite dans un développement respectueux de l'environnement et des êtres humains ?
Battu, Nicolas Sarkozy cherche à imposer son Grand Paris inégalitaire en nommant un nouveau Secrétaire d'état sur ce dossier.
Vous dites, en introduction, que vous n'êtes pas pour l'économie pour l'économie, que c'est desséchant. Pourtant, c'est ce que vous faites. Votre vision économiste, ultralibérale, dominée par les dogmes du CAC 40 n'est acceptée ni dans la région, ni dans le pays. Les électeurs vous le disent.
L'avenir n'est pas dans votre politique ségrégative des territoires, qui s'arc-boute sur sa vision d'une métropole autour du quartier d'affaires de La Défense, il faut d'abord faire la ville pour les êtres humains et non, d'abord, pour répondre aux affairistes.
Les inégalités de développement au sein de la région sont criantes. Par vos choix, création d'une agence foncière départementale pour vous désolidariser de l'agence régionale, développement économique autour de La Défense en priorité, votre refus de développer des logements sociaux dans toutes les villes du département -sur votre chiffre des 25 %, vous êtes quand même… je dirais, gonflé puisque16 villes du département n'atteignent pas les 20 % et ce sont toutes des villes de droite-, par vos choix vous poursuivez une politique ségrégative, vous refusez de fait un développement harmonieux, solidaire et équilibré de la métropole. Vous ne répondez pas aux aspirations des populations.
Cela a des traductions politiques. Ainsi, votre électorat est en recul dans plusieurs villes avec un maire de droite. Vous avez été sanctionné et battu dans deux grandes villes comme Asnières et Colombes, dont je veux saluer le nouveau maire, notre collègue Philippe Sarre.
La gauche recueille de très bons résultats dans l'union et le rassemblement. Les communistes participent de ce succès. Ainsi, les listes d'union conduites par les quatre maires communistes, à Bagneux, Gennevilliers, Malakoff et Nanterre, ont obtenu la majorité dès le premier tour, avec respectivement 56, 75, 65 et 56 %.
Sur les 22 cantons renouvelables où le parti communiste était présent, dans 20 d'entre eux il réalise, au premier tour, 31 700 voix et 13,9 %, soit un progrès de 8 926 voix et de 2,5 % par rapport à 2001.
Les cinq conseillers généraux communistes et citoyens qui se présentaient ont été élus très largement. Nous sommes donc heureux d'accueillir Patrick Alexanian, à Bagneux, en remplacement de notre ami Christian Fischer, et Patrick Jarry, maire de Nanterre, en remplacement de notre ami Michel Laubier.
Les élus communistes et citoyens forment le deuxième groupe politique de notre assemblée, après l'UMP et le seul groupe à parité hommes/femmes.
Avec nos collègues socialistes et verts, nous sommes une force d'opposition déterminée pour combattre les choix de la majorité de droite de ce Conseil général.
Le résultat des élections des 9 et 16 mars renforce notre volonté de poursuivre notre action pour les habitants et salariés des Hauts-de-Seine.
Vous avez raison, monsieur le secrétaire général de l'UMP, il ne faut pas tout mettre sur le dos du Président de la République. Le Président du Conseil général, leader de la droite départementale, a aussi des responsabilités.
Regardez bien votre résultat dans les Hauts-de-Seine. Vous payez, certes, les conséquences des mesures gouvernementales mais aussi votre politique départementale.
Vous parlez de continuité mais, depuis neuf mois où vous êtes à la présidence de ce département, monsieur Devedjian, vous ne faites qu'aggraver les inégalités sociales et territoriales dans celui-ci.
Votre ultralibéralisme aggrave les politiques déjà néfastes de vos prédécesseurs par la remise en cause des mesures décidées en séance publique, souvent à la suite des propositions faites par la gauche et les élus communistes ; des dossiers des villes sont bloqués alors même que ceux-ci ont été adoptés ; la diminution des subventions aux associations caritatives –c'est peut-être cela que vous appelez « pudeur »-, qui œuvrent au quotidien pour soulager les personnes les plus en difficulté ou à d'autres qui essaient de

travailler sur des projets d'aide à la parentalité, domaine de compétence du Conseil général ; le non-respect de l'objectif que s'était fixé le Département de la construction de 3 300 logements sociaux par an.
Nous vous l'avons dit : vos orientations budgétaires, c'est rien pour les habitants des cités dans notre département, rien sur la politique de la ville, rien sur la prévention.
Vous voulez faire de La Défense un Manhattan européen alors que son existence et son fonctionnement devraient être pensés, avant tout, pour être utiles aux populations.
Elle doit être en mesure, avec ses emplois, d'apporter davantage de cohésion sociale à l'échelle de tout l'ouest parisien. Or, vous ne développez pas sur ce sujet de vrai projet social et urbain.
Alors qu'il y a, avec ce 21ème siècle, de grands enjeux environnementaux, que des réflexions et actions nouvelles sont indispensables pour inscrire toutes les politiques publiques dans des économies d'énergie, qu'il convient d'anticiper une autre façon de vivre plus humaine, plus sociale, plus écologique, vous avez un projet phare avec l'enfouissement de la RN 13, à Neuilly, un projet qui engloutirait des sommes colossales, utiles à investir sur des projets attendus par les habitants pour développer et améliorer les transports en commun. L'environnement n'est pas qu'une question paysagère.
Vos orientations budgétaires, nous l'avons dit, c'est encore moins de social. Ce vote a traduit une forte exigence d'actes pour le pouvoir d'achat. Notre Département pourrait contribuer à augmenter le pouvoir d'achat des retraités par un relèvement des plafonds et l'abaissement à l'âge de 60 ans de la carte améthyste et, pour les familles, par la mise en place d'une bourse de rentrée scolaire pour les collégiens boursiers, ou encore le remboursement à hauteur de 50 % de la carte Imagin'R.
Voilà des mesures départementales qui répondraient aux demandes des électeurs et que nous vous demanderons de mettre en œuvre.
Nous ne baisserons pas la garde sur des dossiers que nous combattons depuis longtemps, tels le pôle Léonard de Vinci sur lequel nous souhaiterions connaître le résultat de l'audit que vous avez demandé, monsieur le Président, ni sur la SEM Coopération, ni contre votre projet de très haut débit, qui va coûter la modique somme, minimum, de 52 M€.
Les Conseillers généraux communistes et citoyens poursuivront leurs interventions pour exiger que toutes les villes du 92 construisent du logement social, l'engagement d'un projet ambitieux pour des structures d'accueil des jeunes enfants, un budget de l'action sociale à la hauteur des inégalités.
Les 9 et 16 mars, le cap de la politique gouvernementale a été rejeté. Les habitants, les salariés de notre département peuvent compter avec les élus communistes pour, avec eux, contrer les choix et les réformes que la droite voudra imposer.
Nous sommes aux côtés des Altoséquanais pour que les Hauts-de-Seine soit un département plus solidaire, respectueux de l'environnement et des êtres humains, plus social et solidaire de notre métropole parisienne.

Intervention de Marie-Claude Garel sur les compétences de la commission permanente

Monsieur le Président,

Vous renouvelez votre volonté d'élargir la Commission permanente à l'ensemble des élus présents. Pourquoi pas. C'est un arrangement que vous avez trouvé bon de faire pour votre groupe mais –et c'est totalement lié aux points qui viennent après- ce qui nous inquiète surtout et ce que nous n'avons cessé d'exprimer, chaque fois que des dossiers importants étaient renvoyés en Commission permanente, c'est que les questions traitées sont soustraites au débat public.
Nous ne pouvons pas cautionner le fait que l'Assemblée départementale ne devienne qu'une chambre d'enregistrement, où le débat sur des éléments importants ne serait plus public.
En traitant le maximum de dossiers en Commission permanente, vous la détournez de ses missions initiales et vous ne respectez pas les électeurs, devant qui nous sommes responsables, c'est-à-dire devant qui nous devons répondre des décisions que nous prenons, ensemble, dans cette Assemblée.
Ce manque de respect est le même qui vous fait nous présenter des rapports en dehors des délais ou des délibérations erronées, comme cela a déjà été au moins deux fois le cas depuis votre élection à la présidence de notre Assemblée, en juin dernier.
Nous vous demandons donc que ce respect soit rétabli et que la Commission permanente ne soit pas utilisée pour biaiser le débat public.
Le 1er juin, lors de votre première élection, vous aviez répondu à Catherine Margaté, qui vous avait interrogé sur les compétences en permanence élargies de la Commission permanente, vous conveniez avec nous, et je vais vous citer, que «… les délégations à la Commission permanente doivent être révisées. Mais cela doit être un travail qui prendra du temps. Il faut une vraie réflexion. Il faudra constituer un groupe de travail pour cela. On ne peut le faire comme cela, de manière brutale » affirmiez-vous, au mois de juin.
Aujourd'hui, en mars 2008, nous ne sommes plus dans cette urgence mais qu'en est-il ?
Aucun groupe de travail n'a avancé sur les délégations à la Commission permanente. Il est temps de s'y mettre, faute de quoi nous serons, dans trois ans, ou à un nouveau changement de Président, dans la même situation de trop déléguer à la Commission permanente, en passant outre les débats publics que certains dossiers méritent. L'alibi que tous les Conseillers généraux participent à la Commission permanente ne doit pas dévier la réalité des problèmes.

Séance du 4 avril 2008

Vœu présenté par Patrice Leclerc au nom du groupe sur l'organisation des jeux olympiques en Chine

La Chine, pays organisateur des Jeux Olympiques de 2008, et le Parti Communiste Chinois mènent depuis de nombreuses années une répression notamment contre les journalistes et les internautes, et de ce fait bafoue le Droit à la liberté d'expression et refuse la liberté de la Presse.
Sous prétexte de lutter contre les activités séparatistes et les forces antichinoises, ce pays mène également des campagnes d'exécutions publiques contre des minorités religieuses, des dissidents politiques et les « éléments subversifs de la société », et de ce fait porte délibérément atteinte aux Droits de l'Homme.
En outre le gouvernement chinois renie la parole qu'il avait donnée au mouvement olympique, conditionnant l'organisation des JO au respect des Droits de l'Homme dans le pays.
Au regard de la situation actuelle, la Chine n'est pas en mesure d'honorer la Charte olympique qui stipule que le sport doit être mis *"au service du développement harmonieux de l'homme, en vue d'encourager l'établissement d'une société pacifique, soucieuse de préserver la dignité humaine"*.
La condamnation des agissements politiques du gouvernement chinois doit être clair de la part du gouvernement français et des gouvernements européens.
La communauté internationale, via l'ONU, et la communauté européenne, par une position commune ferme, doivent condamner par voie diplomatique les agissements du gouvernement chinois, et rappeler ce dernier aux engagements qu'il a lui-même pris, et à ses responsabilités de grande puissance mondiale.
Les élus du Conseil Général souhaitent que ces Jeux Olympiques soient, comme c'est leur vocation, le vecteur de l'humanisme, de la solidarité internationale, de la Paix, de la promotion des Droits humains et des valeurs du sport.
Les élus du Conseil Général des Hauts-de-Seine appellent donc le gouvernement français à s'associer à ses partenaires européens et internationaux pour

- condamner les agissements du gouvernement chinois à l'encontre, notamment, des tibétains,
- demander au gouvernement chinois de respecter ses engagements (respect des droits de l'Homme pour l'organisation des JO)
- exiger de sa part pour l'avenir le respect des Droits de l'Homme, de la liberté d'expression et de la liberté de la presse, et la libération des prisonniers politiques.

Séance du 11 avril 2008

Intervention de Marie-Claude Garel sur le budget primitif

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Je voudrais d'abord replacer ce débat sur le budget départemental des Hauts-de-Seine dans son contexte, à la fois national et international. Il n'a échappé à personne en effet que les derniers scrutins électoraux, qu'il s'agisse des municipales ou des cantonales, ont clairement montré un rejet de la politique conduite par le gouvernement

Car la situation générale des familles s'est encore détériorée durant ces derniers mois, chacun a pu le constater : chute du pouvoir d'achat, augmentation des produits de première nécessité, du logement, sans compter une politique conduite au plus niveau de l'Etat au profit exclusif des plus riches : la rupture promise ne s'est pas faite au profit des plus fragiles, loin s'en faut… !!!

En cela, et pour rester dans l'actualité, le tout récent discours du Président de la République à Cahors, dans lequel il fustige les politiques sociales, lesquelles a-t-il dit, je cite, " ne peuvent continuer ainsi à alimenter le déficit et la dette " - ce tout récent discours, donc, participe bien à la mise en œuvre d'une politique anti-sociale d'une grande violence à l'égard des personnes les plus fragiles de notre pays.

Tout cela n'est qu'une escalade : je rappelle, lors du Débat d'Orientations Budgétaires de février dernier, notre ami Michel Laubier (auquel je veux rendre un hommage appuyé aujourd'hui) avait déjà posé le cadre général de la situation financière de nos collectivités, et de son évolution :

Ainsi, à travers une Loi de Finances 2008 qui aggrave encore la situation des collectivités locales :

- Un rappel, le remplacement du " contrat de croissance et de solidarité ", qui s'appuyait sur l'évolution du PIB, par le " contrat de stabilité " qui sera indexé sur l'évolution, plus faible, de l'inflation, aura des répercussions négatives dans les prochaines années.
- La poursuite de la décentralisation avec des coûts non compensés par l'Etat, par exemple les personnels DDE, ATOS ou de la COTOREP – un sujet que vous citez dans votre rapport d'ailleurs.
- En complément de cette loi de finances, il y avait eu - déjà - les premières annonces par le Président de la République de suppression de 22 800 postes de la fonction publique, dont plus de 11 000 dans la seule fonction publique de l'enseignement !

Pour compléter ce tableau, tout cela a d'ailleurs été largement confirmé dans les récentes déclarations gouvernementales sur ce " plan de rigueur " qui ne veut pas dire son nom…Alors que les habitants de notre pays, et en particulier les plus fragiles, ont plus que jamais besoin d'un service public de qualité, on comprend que les Français vont devoir se préparer à souffrir encore davantage :

- Les suppressions de postes de fonctionnaires font de premières vagues, on le voit aujourd'hui avec la persistance du mouvement des lycéens – un mouvement que l'on cherche à sous-estimer et à discréditer. On a même serré davantage la ceinture puisque l'on parle, à compter de 2009, du non-remplacement d'un agent sur deux partant à la retraite, soit la suppression de 35 000 postes environ !
- Bien sûr, toutes ces coupes sombres s'accompagneront d'une réduction tout aussi drastique du champ d'intervention de la puissance publique pour satisfaire les besoins essentiels de nos compatriotes.
- Puisque l'on parle de restriction, il y a bien sûr celle qui nous intéresse au plus haut point dans ce département, celle de l'accès au logement social, qui permettra d'éviter de mettre en chantier des logements adaptés pour les nombreux demandeurs alors que les besoins sont gigantesques !!!
- Et puis pour couronner le tout, il y a ces déclarations récentes du secrétaire d'état au budget, déclarant que l'accroissement des déficits publics était dû essentiellement aux dérapages de gestion des collectivités territoriales ! En d'autres termes, il y a d'un côté l'Etat vertueux, soucieux de réduire les dépenses et de gérer chichement les finances publiques, et de l'autre les collectivités publiques, essentiellement de gauche faut-il le rappeler, qui dépensent sans compter et alourdissent la dette de la Nation : la ficelle est grosse !

De toute évidence, la situation de la population de notre pays, des classes modestes, des classes moyennes, va encore se détériorer dans les prochaines années !

Devant cela, que nous propose le conseil général des Hauts-de-Seine ?

Les Hauts-de-Seine demeurent le département le plus riche de France de loin (hors Paris).

Les chiffres que vous nous communiquez le confirment ; on note par exemple que les recettes de fonctionnement passent de 1 394 M€ à 1 439 M€, et cela malgré la contraction des droits de mutation qui constituent toujours une grosse manne financière pour le département.

Vous nous rappelez d'ailleurs que ceux-ci auraient baissé légèrement l'an passé, mais sans indiquer que ces droits de mutation sont passés de 242 millions d'euros en 2002 à un montant estimé de 380 millions d'euros en 2007, soit une augmentation de plus de 57 % en 5 ans. Nous sommes dans des proportions qui n'ont pas grand'chose à voir par exemple avec le pouvoir d'achat des Français … !!!

Le conseil général, dans ces conditions, pourrait faire montre d'une plus grande ambition, ne serait-ce que pour tenter de réduire les inégalités qui se creusent sans cesse dans la population de ce département.

Ce n'est pas le cas, les Hauts-de-Seine veulent être le bon élève de la politique de rigueur dictée par son ancien président et par son gouvernement ! À l'ordre du jour : politique de réduction des dépenses du département clairement affichées pour un certain nombre d'entre eux, aucun recrutement dans le personnel mais simple politique de redéploiement des agents existants – ce que vous reprochent à juste titre les organisations représentatives du personnel départemental …

Plus tard dans la journée, mes collègues détailleront davantage, secteur par secteur, la réalité de votre projet de budget, mais je vais d'ores et déjà prendre quelques exemples : c'est ainsi qu'en matière d'associations : après les associations caritatives et d'aide à la parentalité l'an passé, cette année refus de subventionner les associations de soutien aux travailleurs immigrés et les associations d'aide aux femmes, sous des motifs fallacieux. Une fois de plus, ce sont des décisions insignifiantes au plan budgétaire, mais qui se veulent marquantes au plan politique !

Pour autant, il nous faut aussi constater que le montant global des subventions n'augmente pas, ce qui tend à montrer que ce sont là des coups de canif en forme d'écran de fumée : la politique du conseil général est bien une politique de réduction générale des aides au mouvement associatif du département.

Sur la Jeunesse : alors que cela devrait être une des priorités de notre département, nous constatons que plusieurs initiatives concernant la jeunesse sont mises de côté, telles que :

- Suppression progressive de voc@tion 92, sous prétexte qu'il y aurait trop d'aides existantes en faveur des jeunes ; ceci après la suppression des bourses étudiants !
- Suppression de Parc'en sport, et d'une manière générale une aide à la pratique sportive en baisse régulière dans les budgets (un chiffre : les " actions " jeunesse et sport " passent de 8,77 M€ en 2007 à 6,48 M € en 2008, soit une baisse de près de 30 % !)
- Une baisse significative du soutien à la politique de prévention spécialisée dans le département : l'an passé, en 2007, les actions de prévention se montaient à 20 M€, dont 12,33 M€ pour les clubs de prévention du département. Pour 2008, ce chiffre va baisser, il va passer à 17,9 M€ pour 11 M€ pour les clubs de prévention !!! je citerais bien sûr l'exemple du refus de mettre en œuvre le projet de club de prévention dans le quartier " Université " à Nanterre, alors qu'il était prêt et que votre prédécesseur s'était engagé à le faire. C'est tout à fait anormal pour un conseil général comme le nôtre !
- Dans le même sens, le FIJ (Fonds d'Insertion aux Jeunes) baisse de 8 % par rapport à 2007 (3,91 M€ contre 4,22 M€ en 2007), alors que les besoins n'ont pas décru dans ce domaine.
- Sans oublier, puisque je parle des jeunes, ce que j'indiquais plus haut sur la stagnation inquiétante de l'aide aux associations dans le 92, dont on sait qu'elle bénéficie en priorité aux jeunes du département.

Tout cela n'est pas très réjouissant pour les jeunes du département (Jean Sarkozy ?)! Mais il est vrai qu'ils ne sont pas tous égaux. N'est-ce pas Monsieur le Vice-Président ?

Mais pendant qu'il réduit de manière drastique des dépenses qui seraient utiles aux jeunes et à la population des Hauts-de-Seine, le conseil général continue à alimenter grassement un certain nombre de dépenses très contestables :

- Tout d'abord le pôle Léonard de Vinci, la " Fac Pasqua " qui traverse toutes les équipes et toutes les présidences, avec ici ou là quelques rapports et quelques audits, parfois même de bonnes intentions affichées quant à l'avenir de cet équipement. Mais au bout du compte rien ne change jamais et le scandale perdure…Cette année, nous aurons encore une subvention de 14 M€ - pour ne parler que de la subvention de fonctionnement directe ! C'est presque autant que les subventions réservées à tous les collèges publics du département !
- Autre sujet sensible, votre projet démesuré de câblage privé à Très Haut Débit, qui va coûter des dizaines de millions d'euros aux contribuables altoséquannais, alors qu'existent déjà des structures publiques que nous vous demandons d'améliorer.
- Enfin, troisième point, ce que j'appellerais le " scandale de la Défense ", où vous nous engagez à inscrire 2 M€ pour la gestion des équipements publics de la cité d'affaires. Et on nous prévient dès le budget primitif qu'il y aura sans doute lieu d'augmenter encore cette somme dans le courant de l'année !!! Voilà qui est tout à fait anormal. Je ne comprends pas votre détermination à vouloir ainsi inscrire au budget du Conseil Général des lignes de crédits destinées à aider deux des communes parmi les plus riches de France !! Nous savons tous que ces 2 communes bénéficient de très grosses rentrées fiscales. Mais ces rentrées fiscales ne sont pas destinées à financer l'entretien et la gestion des installations situées sur leurs territoires !!!

Ce sont donc les contribuables des Hauts-de-Seine qui vont mettre la main à la poche pour entretenir les espaces publics de la Défense, en fait pour éponger le déficit (peut-être ?) abyssal de l'EPAD, avant d'anticiper celui du nouvel établissement public de gestion. Je rappelle que les autres communes du département ont aussi des espaces publics à entretenir, mais elles le font sans l'aide du conseil général. Je pense en particulier à Nanterre qui remet en état tous les espaces publics autour des Tours Aillaud, espace aménagé à l'origine par l'EPAD, et pour lesquels nous ne bénéficions d'aucune subvention du conseil général !

Pour notre part, nous avons des propositions, dont nous voulons vous faire part

Sur le logement, qui reste notre priorité absolue dans le département : nous attendons une politique bien différente de la part du Conseil Général. Je rappelle en effet que le département a souhaité reprendre à son

compte l'aide à la Pierre, a préféré créer son propre Etablissement Public Foncier, cela donne des responsabilités, même si le département n'a pas en propre la possibilité de construire.
Il n'empêche, le département pourrait développer une vraie politique dynamique en la matière, par exemple en incitant très fortement les maires à construire du logement accessible au plus grand nombre (un chiffre : les " aides à la création et la réhabilitation des logements sociaux " passent de 46,71 M€ en 2007 à 39,68 M€ en 2008 !) : certains départements ont mis en place des modes de financement différenciés selon le taux de logement sur leur territoire, mais pour cela il faut une volonté politique. Il serait nécessaire de développer des taux de construction de logements accessibles à tous, commune par commune, pour bien montrer cette volonté, comme à Nanterre qui a inscrit au PLU (40 %) ou à Rueil-Malmaison (30 %). Il faudrait que le Conseil Général ait une vraie politique d'aide à l'accession sociale à la propriété, en utilisant de façon volontariste cet outil que constitue l'EPF des Hauts-de-Seine : et là, on ne peut pas dire que l'EPF ne fait pas la politique que vous souhaitez, c'est la droite départementale qui le pilote…
Sur les déplacements : un projet semble absolument prioritaire pour les prochaines années, il s'agit du prolongement de la ligne de tramway T1 depuis le département de la Seine-Saint-Denis jusqu'à Rueil-Malmaison, Gennevilliers, Asnières, Colombes et Nanterre. Nous savons que la Région Ile-de-France a inscrit des crédits conséquents pour conduire des études sur ce projet, entre autres. Nous voudrions que le Conseil Général fasse de même et appuie ce projet qui aura vocation à beaucoup apporter à l'ensemble de la boucle nord de la Seine.
Sur l'enseignement : les demandes habituelles restent les mêmes : travailler à des collèges de 600 élèves au maximum partout dans les Hauts-de-Seine, 500 en ZEP ; la construction d'un nouveau collège à Gennevilliers ; la réintroduction des bourses pour les lycéens et étudiants, et la création d'une bourse pour les collégiens.
Sur les politiques de solidarité : l'accueil des jeunes enfants, qu'il s'agisse des crèches ou des structures alternatives, ne fait toujours pas l'objet de l'attention nécessaire de la part du conseil général ; nous considérons également qu'en matière d'emploi, un effort plus conséquent pourrait être réalisé sur des initiatives particulières, par exemple en matière d'accompagnement et de soutien à l'insertion des personnes vivant en marge de la société ; à cet égard, les sommes allouées aux maisons de l'emploi dans ce département, sont bien trop faibles, en particulier lorsqu'il est reconnu qu'elles produisent de gros efforts en matière sociale pour des publics souvent en difficulté.
Dans un esprit de suite, j'ai voulu regarder ce que dénonçait déjà Michel Laubier l'an passé sur la question de l' " aide aux personnes en difficultés " : déjà l'an passé notre groupe contestait la baisse des crédits accordés sur ce domaine : je rappelle 145 M€ en 2005, 138 M€ l'an passé, et encore une baisse, 136,57 M€ pour être précis cette année, voilà qui caractérise le recul de la politique sociale du département ! C'est le cas en particulier du volet " insertion " qui perd plus de 6 M€ en un seul exercice budgétaire (de 128,65 M€ en 2007 à 122,41 M€ cette année)!!!
Il y aurait largement de quoi faire, pourtant !
Quand je pense que nous sommes obligés de nous battre pour des " bouts de chandelle " parfois, sur des sujets pourtant infiniment graves pour les gens de notre département ; je me souviens par exemple de nos difficultés pour arracher une subvention de 20 000 € l'an passé pour le PLIE de Nanterre, ce n'est pas digne de notre département.
Vous nous dites vouloir régler les choses par le développement économique exclusivement, nous savons bien que ce n'est pas crédible ! A Nanterre, nous sommes bien placés pour savoir que ce n'est pas si simple : nous avons beaucoup d'emplois, mais cela ne nous empêche d'avoir aussi un nombre toujours trop important de personnes exclues de l'emploi. Aussi, lorsque nous avons des structures qui travaillent, et qui travaillent bien, comme la Maison de l'Emploi et de la Formation de Nanterre, avec ses services publics d'accompagnement, il faut les aider, et leur donner les moyens de prolonger leurs actions en les menant au bout. Et pas réduire ce type de budget (je cite un chiffre : les " actions en direction des demandeurs d'emploi et des jeunes " passent de 7,63 M€ en 2007 à 6,54 M€ en 2008 !) ou celui des clubs de prévention comme indiqué tout à l'heure, ce sont des sujets trop graves pour la cohésion sociale de notre département.
Car sur l'ensemble de nos territoires, nous avons en fait un IMMENSE BESOIN de services publics et de cohésion sociale, vous devez entendre ce message !
D'une manière générale, Monsieur le président, ce projet de budget est très décevant, il est pire encore que les précédents, tant il écarte les urgences sociales !
Les possibilités financières des Hauts-de-Seine sont considérables, mais ne sont utilisées que de façon très minimaliste. D'ailleurs, peut-être allez-vous, comme l'an passé, ne pas emprunter pour financer vos investissements de l'année. Il n'y a pas lieu de s'en réjouir.
Nous considérons, bien au contraire, que le département devrait utiliser autrement ces importantes rentrées d'argent pour y réduire les inégalités. Or, il n'en est rien, vous préférez amortir sur une année les investissements, même les plus lourds, que vous engagez. Cela nous semble être de la mauvaise gestion, une gestion trop confortable qui peut convenir à ceux qui n'ont pas spécialement besoin de l'appui des pouvoirs publics, mais n'est pas adaptée à ceux qui souffrent au quotidien et espèreraient un tout autre accompagnement de la part du Conseil Général.
Je crois enfin que vous n'avez pas voulu entendre le message des derniers scrutins locaux en Ile-de-France, qui conteste cette façon que vous avez de préserver vos privilèges, et réclament un territoire métropolitain plus solidaire. Alors qu'il faudrait sans doute prendre le risque de bouleversement des usages pour faire mieux vivre ensemble les populations de notre vaste espace urbain.

Ce débat budgétaire est pourtant un moment intéressant pour parler stratégie, pour nous interroger sur la place de notre département dans la région Ile-de-France.
Les débats fusent sur le sujet, à travers le débat politicien sur l'avenir du Grand-Paris, après les échanges fructueux qui ont présidé à la révision du SDRIF.
Notre conviction, vous la connaissez, nous devons résister à la tentation de replier le territoire des Hauts-de-Seine sur lui-même, et ouvrir notre département sur son environnement.
Partout, nous parlons " développement durable et soutenable pour tous ", " meilleure justice sociale ", " avenir de la région capitale ". Tout cela ne sera possible que si nous avons la capacité de faire preuve d'une plus grande solidarité à l'égard de l'ensemble de la métropole parisienne.
Car celle-ci ne sera véritablement viable, et " compétitive ", pour reprendre une expression qui est chère à votre majorité, que dans la mesure où elle saura développer un modèle davantage basé sur la solidarité et la complémentarité, dans des territoires où serait privilégiée la cohésion sociale, et non l'esprit de compétition forcenée et la tentation du repli identitaire.
Les Hauts-de-Seine restent un territoire d'avenir, donnons-lui les moyens de réellement se développer, en relation avec les autres, à commencer par les autres départements de la première couronne parisienne, et en tenant compte de la vraie richesse que constitue la population jeune et diversifiée de notre département.
Je vous remercie

Intervention de Marie-Claude Garel sur le vote des taux

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Le groupe communiste s'abstiendra sur ce rapport.
Une explication de vote :
En effet, nous l'avons dit, nous ne sommes pas d'accord avec les orientations politiques développées dans ce budget, ni sur l'utilisation de ses ressources.
Ne pas augmenter la pression fiscale sur les familles, alors que les dépenses sociales sont en baisse, c'est bien le moins que le conseil général puisse faire pour ce budget 2008.

Intervention de Marie-Claude Garel sur la péréquation de la taxe professionnelle

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Je sais que ce rapport sur les modalités de répartition du fonds de péréquation de la taxe professionnelle revient chaque année en débat, et qu'année après année le dialogue de sourds se poursuit.
Pas de changement à prévoir cette année, nous allons continuer à contester les critères retenus, à savoir le montant de la base de la taxe professionnelle perçu par habitant.
C'est un choix qui reste profondément injuste ; certes, il n'est sans doute pas de nature à mettre en péril les budgets des communes concernées, je pense, et encore moins celui du conseil général.
Pour autant, il est emblématique de la façon de raisonner de la part de la majorité départementale qui n'entend pas remettre en cause certaines pratiques, déjà anciennes puisqu'elles datent de 1990.
Certaines villes populaires, qui engagent des dépenses considérables, chaque année, pour préserver la cohésion sociale de leur territoire, ne figurent pas parmi ces « communes défavorisées », et ne touchent pas le moindre centime.
Comment peut-on ainsi considérer que Nanterre et Gennevilliers, avec leurs taux de logements sociaux dépassant l'une et l'autre largement les 50%, soient considérées comme des communes « favorisées », alors que certaines, ne souhaitant pas construire le moindre logement social sur leurs territoires, et figurant sous le seuil des 20% de la Loi SRU, se trouvent en quelque sorte « récompensées » par le conseil général ?
A ce jeu, ces deux villes de Nanterre et Gennevilliers sont considérées comme faisant partie (avec Neuilly, Issy-les-Moulineaux, Puteaux, Courbevoie, Levallois-Perret et Boulogne-Billancourt, excusez du peu) des huit villes « favorisées » du département.
C'est assez cocasse, vous l'admettrez, il est plus que temps de revoir les critères de répartition de cette taxe professionnelle, et de tenir compte de la réalité sociale de notre département.

Intervention de Marie-Claude Garel sur la petite enfance

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

La lecture du paragraphe concernant la petite enfance est toujours intéressante. Il est écrit pour valoriser combien le département est généreux sur ce dossier et remplit pleinement ses responsabilités.
Pourtant quand je lis ce qui concerne les PMI, vous annoncez une augmentation de 0,19 millions d'euros pour cette année mais, en reprenant le BP 2007, nous passons de 4,65 millions à 4,63 millions sans compter la perte sèche des sommes allouées dans les PMI aux Espaces Ressources Handicap soit 1,48 millions d'euros.

La présentation des comptes est fort significative de ce que l'on fait réellement. Les effets d'affichage n'ont jamais été une politique concrète, cela est vrai pour tous les sujets et, en particulier, pour la politique de protection maternelle et infantile de notre département. Nous ne pouvons qu'être inquiets sur cette évolution car nous sommes bien d'accord sur l'importance des actions de ces structures. C'est avec intérêt que j'ai entendu les propos de Madame Deshays pour informer de ce travail départemental. Il serait intéressant que la commission petite enfance et famille se réunisse pour une présentation et un échange.
Pour ce qui touche à l'accueil des plus petits, nous sommes là dans une des compétences premières du département, les habitants ne s'y trompent pas et, dans leur demandes, leurs exigences pour des modes de garde de qualité et à des coûts abordables demeurent importantes.
Quoique le premier choix exprimé par les familles lors des Etats généraux du département, comme dans les enquêtes sur toute la France d'ailleurs, soit celui de la crèche collective. Pour notre département, vous allez de plus en plus vers un désengagement de celui-ci dans les crèches.
Vous annoncez comme un fait d'armes que le budget pour la municipalisation des crèches départementales a beaucoup augmenté, c'est vrai mais cela indique simplement que le département se retire progressivement sur ce champ de compétence et, à terme, aura transféré aux communes l'ensemble des charges y afférent.
Pour revenir sur le débat logement, vous dites ne pas avoir de pouvoir sur les communes mais quand il s'agit de municipaliser les chèches, vous en trouvez.
Revenons aux places dans les structures d'accueil, nous vous désengagez chaque année sur plusieurs centaines, voire milliers de places dans les structures publiques alors que vous continuez à largement subventionne les créations de structures privées à but lucratif.
L'année dernière, vous annonciez 2074 places de crèche supplémentaires et M. Juvin nous dit que nous continuons sur un engagement important très bien mais, alors que le nombre de places augmente vous diminuez d'1/2 millions d'euros l'aide aux crèches collectives et familiales.
Nous ne pouvons là encore que constater un désengagement du département dans une de ces compétences premières au nom desquelles, pourtant, vous justifiez tant de baisses drastiques de subvention.
D'autre part, le conseil général a mis en place, suite à notre intervention d'ailleurs, pour élargir ce que vous réserviez aux gardes à domicile, une aide à l'ensemble des familles faisant appel à une nourrice agréée. Nous en sommes très heureux mais on peut noter sur Bébédom une baisse de 1,7 millions d'euros par rapport au budget primitif 2007.
Je propose de revenir à cette somme mais de revoir les plafonds d'application et, en s'appuyant sur le quotient familial calculé par la CAF, d'éviter les effets de seuil en proposant des aides plus modulées. Il faudrait aller vers une part restant aux familles pas plus élevée que celle restant après paiement de la crèche collective.
Cela éviterait la double peine de pas de place en crèche et coût plus important pour les familles.
Pour notre part, nous continuons d'exiger que notre département s'engage prioritairement dans une politique de développement des structures d'accueil dans le cadre d'un service public de la petite enfance permettant aux femmes d'avoir une activité professionnelle et aux parents d'offrir un mode de garde sécurité, offrant des activités d'éveil, d'apprentissage, de socialisation et à un coût financier supportable. En développant les structures d'accueil et le nombre de places disponibles, les familles auront alors un réel choix concernant le mode d'accueil de leurs enfants et notre département contribuerait ainsi à faire reculer les inégalités sociales.

Intervention de Marie-Claude Garel sur le handicap

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Mon intervention sera extrêmement brève, l'essentiel a été dit lors de la séance de février. Je ne reviendrai que sur quelques questions :

- Pour commencer, sur l'objectif ambitieux de créer 1740 places en 4 ans soient 435 place par an, où retrouvons-nous cette volonté dans le BP ? Car sans moyen pas de création ?
- Lors du débat de février, nous avons tous montrés que la MDPH et ses personnels rencontraient de graves problèmes pour fonctionner, à quel endroit dans notre budget est-il programmé des moyens supplémentaires pour en améliorer le fonctionnement ?
- Ma dernière question portera sur la place et les moyens donnés aux enseignants-référents auxquels, Monsieur le Président, vous n'avez toujours pas répondu. Le département a-t-il prévu budgétairement de prendre ses responsabilités vis-à-vis de ces personnels plus que dévoués mais actuellement en situation de pénurie pour exercer leur métier ?

Nous aurions apprécié que tous ces points abordés lors du débat sur le handicap soient précisés dans le budget car sans ligne budgétaire pour y répondre cela ne restera que des vœux pieux.
Merci de votre attention.

Intervention de Catherine Margaté sur la politique éducative

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

La réussite scolaire des collégiens est présentée dans votre budget 2008 comme « l'un des axes forts».
Mais comment pourrait-elle être assurée quand les mesures proposées pour la rentrée 2008 vont encore aggraver les conditions d'études pour les élèves, les conditions de travail pour les personnels ? Alors que se développe un vaste mouvement de protestation, nous apportons tout notre soutien aux enseignants, étudiants, lycéens, collégiens et aux parents d'élèves engagés contre la suppression massive de postes, le recours aux heures supplémentaires, les modifications apportées à l'enseignement professionnel et la mise en concurrence des établissements.
La réussite de toutes et de tous, nous le redisons aujourd'hui devant la gravité de la situation, implique que l'éducation soit la priorité du Gouvernement. Or, au nom du dogme intangible de la réduction des dépenses publiques, 80 000 postes pourraient être supprimés en 5 ans dans l'Education Nationale, 11 200 pour la prochaine rentrée dont 8 500 enseignants. Dans notre département, ce sont 180 postes en moins dans le secondaire.
Et que l'on ne nous parle pas de baisse démographique. Si les postes d'enseignants étaient maintenus, cela permettrait une amélioration de la qualité de l'encadrement des élèves des Hauts de Seine déjà particulièrement exposés aux inégalités sociales. C'est particulièrement vrai pour le collège où les choix budgétaires de l'Etat continuent de toucher plus gravement encore les enfants de milieux populaires.
Nous l'avions exposé lors du débat sur les orientations budgétaires, nous demandons aussi au Département qu'il ne néglige pas ses champs de compétence en développant d'abord les missions qui lui sont confiés dans le domaine scolaire.
Notre principale critique porte, ce n'est pas un scoop, sur l'aide encore exorbitante dispensée au Pôle privé Léonard de Vinci. Vous nous assurez de la transparence des financements par le transfert effectif des charges, de l'entretien et la « nécessaire diversification des financements ». Laquelle ? Curieux où est le budget réel du Pôle ? Quels sont les nouveaux partenaires du Pôle ?
Reste que pour un peu plus de 2000 étudiants, il est à nouveau proposé 14 M€ de subvention auquel il faudra tout de même ajouter les 3,97 millions de travaux d'investissement pour « défaut de construction » dont on nous assure qu'ils seront pris en charge par l'assurance. Près de 18 M€ pour 17, l'an dernier. Nous continuons de comparer ces sommes aux 16 M€ de subventions de fonctionnement initiales pour les 98 collèges publics et leurs 55 000 collégiens. Il faut arrêter ce gâchis, j'y reviendrai dans mon intervention sur le Pôle.
Plusieurs remarques sur la politique départementale en direction des collèges :
<u>Sur les investissements :</u>
***La construction et la réhabilitation des établissements ne doivent pas ralentir,* l'objectif étant que rapidement aucun collège ne dépasse 500 à 600 élèves. Les travaux pour la sécurité et les grosses réparations doivent être soutenus.**
***Concernant la restauration scolaire, il est proposé un effort particulier jusqu'en 2013*. Etant intervenus régulièrement pour un programme de travaux d'aménagement et de rénovation de la demi-pension permettant, avec la mise en place du quotient familial, la participation du plus grand nombre de collégiens, nous partageons cet objectif.**
Mais il n'est question, ici, que de réduction des coûts de ce service pour le département. La solution avancée : les cuisines en liaison froide et l'externalisation de la fabrication des repas. Ainsi, après le vote, sans aucune concertation, d'un avenant à la convention cadre qui permet au département de se charger des divers contrats et marchés des services de restauration, il est proposé d'équiper les 33 collèges qui en sont dépourvus.
Mais quand en aura-t-on débattu dans cette assemblée, au CDEN, dans les Conseils d'administration des collèges, avec les personnels concernés et leurs syndicats ? La liste des collèges ne nous a pas même été communiquée, pas plus que l'analyse des services sur le prix de la restauration selon le mode de production et sans que l'on connaisse les incidences sur les TOS et le fonctionnement des établissements en terme de personnel.
Nous demandons que soient pris en compte la qualité des repas et leur coût pour les familles. Il faut étendre le nombre bénéficiaires de l'aide départementale et non réduire les crédits de 1,02 M€ à 0,9. 7 collèges ont encore seulement entre 20 et 25% de demi-pensionnaire et 28 en ont moins de 50% malgré l'application du barème à tous les collèges.
***L'environnement numérique des collèges :* Nous ne pouvons qu'approuver la poursuite de l'engagement pris en 2007, notre département n'étant pas en avance.**
Cependant, nous avions demandé que ces développements se fassent avec des licences libres afin d'avoir la meilleure maîtrise possible des coûts sur les évolutions futures et contribuer au développement de tels environnements pour d'autres collectivités locales.
Sur ce dossier, toujours pas de bilan de ce qui s'est fait dans les collèges… mais une nouvelle mission d'expertise du dispositif est financée dont l'analyse serait présentée à notre assemblée assez tôt…

On aurait, aussi, aimé en savoir un peu plus sur la base élève, transfert des responsabilités de l'Etat vers l'EPLE en matière de traitement des données à caractère personnel. Quel est l'avis des collèges, des personnels et de leurs syndicats ?
Enfin, facteur nouveau de la réussite scolaire, il est important que chaque collégien puisse également avoir un ordinateur à la maison. La fracture numérique étant, le plus souvent, en lien avec les fractures sociales et culturelles, nous proposons d'étudier comment aider en ce sens, selon les revenus, toutes les familles dont un enfant est inscrit en 6ème. Il pourrait également être étudiée, selon les mêmes critères, une aide pour l'abonnement internet.
<u>Sur le fonctionnement :</u> nous rappelons notre demande d'une réflexion plus approfondie sur les critères qui conduisent au calcul des subventions de fonctionnement notamment par une meilleure prise en compte des difficultés des établissements, des outils de scolarité et un abondement des crédits pour les sorties pédagogiques et voyages scolaires. Subventions qui doivent également faire l'objet d'une concertation préalable du CDEN.
<u>Concernant la politique éducative départementale :</u> Nos principales remarques portent sur le P@ss92 et Voc@tion 92.
***Le P@ss92 doit intégrer, cette année, les élèves de 6ème*, il est pourtant proposé de ramener les crédits de 1 à 0,97 M€. Je rappelle qu'au démarrage 5 M€ avaient été annoncés pour les activités extra scolaires.**
En 2005, 44 % des élèves avaient retiré leur P@ss mais seulement 23% l'avaient utilisé. En 2006, les chiffres se situaient en-dessous avec 42,8%. Des résultats très contrastés d'une commune à une autre de 48,6% à 7,8% avec un écart de 4% dans son utilisation entre les collèges classés ZEP ou REP et les autres collèges.
Pour 2007, il aurait été intéressant d'avoir ce bilan, de l'avoir, collège par collège précisant comme nous l'avions demandé les organismes concernés et le nombre d'élèves découvrant une discipline sportive ou culturelle.
Si notre groupe est partie prenante du développement du P@ss92, comme nous l'avions souligné, les chiffres montrent que le P@ss à lui seul ne peut résoudre les difficultés des familles et permettre l'inscription d'un plus grand nombre de collégiens à une activité sportive ou culturelle.
Il ne peut, pas non plus, remplacer une aide aux frais de la scolarité estimés, au collège, à 275 €. Une scolarité qui devrait être gratuite pour tous. Nous demandons l'inscription des crédits nécessaires à la création d'une bourse pour les collégiens de 150 €.
Voc@tion92 ne serait maintenu que pour les seuls jeunes déjà engagés dans le dispositif pour être supprimée en 2009.
406 aides en 2006, 500 en 2007… Il est tout à fait scandaleux d'expliquer l'étroitesse de ces chiffres par une « offre relativement abondante dans le domaine » d'autant que de nombreuses études font état du développement de la paupérisation de la population étudiante. En 2005, 1 939 étudiants bénéficiaient d'une bourse départementale. Les raisons sont donc à chercher ailleurs.
« *Les lycées et l'enseignement supérieur ne relèvent pas de notre compétence* », disait-on en 2005 sur les bancs de notre assemblée. Certes, cela ne relevait pas de la compétence départementale, mais les collégiens des Hauts-de-Seine, qui devraient avoir cette possibilité de se faire aider par notre conseil général, n'ont jamais obtenu la moindre aide directe.De 3 M€ pour les lycéens et les étudiants, l'engagement départemental pour les bourses est passé à 750 000 € avec Voc@tion92. Nous refusons la suppression de toutes aides aux étudiants (hormis ceux du Pôle privé Léonard de Vinci). Les bourses départementales permettaient à de nombreux jeunes dont les ressources familiales étaient très peu élevées, de poursuivre leurs études. Nous demandons leur rétablissement pour les lycéens et les étudiants.
Pour terminer, nos remarques sur ce budget, nous demandons qu'il soit répondu aux inquiétudes des intervenants des sites PAL quant au devenir de leurs activités et rappelons notre demande de prise en charge de la carte Imagine R à 50% pour les collégiens, lycéens et étudiants.

Intervention de Catherine Margaté sur l'enseignement supérieur et PLV

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

L'échec du Pôle privé Léonard de Vinci marque … et durablement la politique départementale pour l'enseignement supérieur.
Depuis plus de 13 ans, « la Fac Pasqua » qui devait combler l'écart entre l'université et le système des grandes écoles a fait couler beaucoup d'encre. Sa gestion est encore à la une de la presse aujourd'hui.
Malgré les observations de la Chambre régionale des comptes qui demandait que soit mis fin, dès que possible, au flou total sur la participation du département aux frais de fonctionnement, de manière à ce qu'il puisse, dans le respect du droit, donner au Pôle une utilité à la mesure de son coût », malgré les nombreuses étapes juridiques votées par cette assemblée, la majorité départementale est restée arc-boutée sur ce Pôle, « voulant qu'il reste, je cite, un établissement pilote ».

L'affichage de bonnes intentions des Présidents successifs du Conseil Général, sur l'avenir du Pôle, n'y a rien fait. Le problème numéro 1 du Pôle Léonard de Vinci, reste d'abord et avant tout, un immense échec financier. Une dilapidation de fonds publics de 214 M€ d'investissement et de 172 M€ de fonctionnement depuis 1995. Il faut aussi ajouter les charges et l'entretien du bâtiment … jusqu'à cette année.

Des coûts dont nous n'avons pas fini de dénoncer le gâchis et la faiblesse de contrôle. Le terme est faible, nous l'avons bien perçu en novembre 2004, quand enfin, après plus de 10 ans de demandes répétées, nous avons eu des chiffres. Des chiffres qui ont confirmé l'ampleur du gouffre financier du Pôle Léonard de Vinci, 50 000 m2, mis à disposition gratuitement par le Département à l'Association Léonard de Vinci jusqu'en 2011, peut-être une date charnière.

Nous n'avons pas fini aussi de dénoncer le manque de transparence qui entoure le financement du Pôle car malgré ses engagements à « ne rien cacher des coûts », « à fixer des engagements et des objectifs en échange des moyens, des engagements précis, évaluables et publics » , N Sarkozy n'a pas été davantage vers plus de clarté .

Les deux débats budgétaires sur le Pôle n'ont jamais eu lieu, les élus ne possèdent même plus de projet de budget, même s'il était sommaire puisqu'il tenait sur une seule page. Quant aux conventions qui devaient être renégociées avec les établissements locataires sur de nouvelles bases tarifaires, nous n'en avons plus aucune information.

Vous nous dites, aujourd'hui, Monsieur le Président que « les conditions d'une réforme en profondeur des relations contractuelles liant le Département et les associations du Pôle Universitaire Léonard de Vinci ont été satisfaites », « qu'une première étape a été franchie par la clarification de nos relations financières ».

La moindre des choses aurait été d'avoir aujourd'hui, avec ce rapport, le budget du Pôle et non deux lignes. Quelle est, aujourd'hui dans le budget du Pôle, la part des charges d'enseignement, l'aide aux étudiants, la participation des établissements associés aux recettes du Pôle ? La part des charges et de l'entretien dont le transfert serait entièrement assurée ?

Vous nous proposez de donner une nouvelle perspective aux relations du Département avec le Pôle, par la diversification de ses partenariats et de ses sources de financement. Laquelle ?

Il est proposé de ramener la subvention de 17 à 14 M€. Ce n'est qu'un début, arrêtons le gâchis. On est sur la bonne pente ! La part départementale serait susceptible d'évoluer dans le temps. D'après le rapport, la hauteur du soutien départemental au Pôle serait encore de 58% et serait porté à 50% dans le budget 2008. Nous aurions voulu en savoir un peu plus. Est-il question de la participation des entreprises qui, dès le budget 2000, devait permettre l'équilibre du budget ?

Que fait le Pôle ? Il est annoncé 2106 étudiants pour la rentrée 2007. Ils devaient être 5000 depuis 7 ans. Nous n'avons pas non plus fini de rappeler que ce Pôle « Face à l'université publique, devait répondre aux attentes de la jeunesse ». Mais les formations n'ont pas convaincu car ce que veulent les jeunes, ce sont des diplômes reconnus qui leur permettent de poursuivre un cursus valorisant durant toute leur carrière.

Quel est le nombre d'étudiants des Hauts de Seine. Ils étaient 70% en 2004 ? Combien ont reçu une bourse ? Une bourse que les étudiants du Pôle seront seuls à percevoir désormais puisque refusée aux autres étudiants de l'université publique.

Parmi les 293 nouveaux étudiants du Pôle, 51 ont été choisis dans les lycées ZEP du département, N Sarkozy ayant décidé de donner au Pôle, un rôle dans sa politique de promotion sociale, en intégrant de « jeunes méritants issus des quartiers ».

Il avait été annoncé 17 jeunes « méritants ZEP » pour lesquels la gratuité des études avait été assurée. Un coût de 1200€. 61 200 € pour 51 étudiants dans l'institution privée : un chiffre bien significatif quand a été voté la suppression de la bourse de 1200€ aux étudiants et qu'il est proposé de supprimer aujourd'hui Voc@tion92. Pour 2008, 40 lycéens supplémentaires de ZEP devraient suivre le même parcours. Je vous laisse faire le calcul…

Quel cynisme ! Enfin quand aujourd'hui les lycéens sont dans la rue avec leurs enseignants pour s'opposer à la suppression, dans notre département, de 180 postes de professeurs du secondaire y compris dans les ZEP. Mais ce dont ont besoin ces jeunes – et ils l'expriment – ce sont des moyens suffisants partout et non des discriminations supplémentaires.

Quant aux étudiants des établissements locataires, nous n'en avons même les chiffres bien qu'ils occupent la moitié du Pôle.

Il est temps de mettre fin au scandale du Pôle qui n'a d'universitaire que le nom. Cette fac privée n'existe que grâce à l'argent des contribuables du département.

Il faut que cela cesse. Il faut mettre fin à ce financement sur fonds publics qui conduit notre département vers un grave échec en terme de formation car son contenu et sa finalité ne répondent en rien aux besoins de l'enseignement supérieur, aujourd'hui.

Nous demandons que la réflexion sur un autre avenir du Pôle soit relancée, réflexion qui doit être menée avec tous les partenaires, en premier lieu les élus, les pouvoirs publics et les responsables universitaires du département notamment ceux de Paris X puisque dans la présentation de la politique départementale sur l'enseignement supérieur, a été souligné la grande richesse universitaire de notre département.

Intervention de Patrice Leclerc sur la politique économique

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Depuis votre prise de responsabilité, vous avez une orientation déclarée Monsieur le Président : resserrer l'action du Conseil général sur ses missions, gérer avec rigueur ou plutôt développer la rigueur en limitant les dépenses. Cette orientation s'inspire d'une idéologie : le libéralisme. Ce n'est pas un scoop, vous êtes assez constant idéologiquement, Monsieur le Président, et ce depuis longtemps.
Cette politique, contestable, que nous contestons, a, en plus, une application qui n'est pas équitable car elle se traduit par plus de rigueur quand il s'agit de prestation en direction des personnes, d'aides directes, d'investissement dans l'humain et moins de rigueur et d'exigences quand il s'agit de contributions en faveur des entreprises.
Depuis plusieurs années, depuis que je suis élu ici, j'entends la majorité UMP, les différents présidents et vices présidents s'enorgueillir de la politique départementale, en tout domaine, et sur le terrain de l'emploi en particulier. La réalité, pourtant, tranche singulièrement avec les mots. Il n'y a pas de particularisme des Hauts-de-Seine, à catégories sociales égales, par rapport au reste du pays. Le chômage monte et descend au même rythme que nationalement, l'industrie est particulièrement détruite ici, les inégalités sociales et territoriales ne sont pas plus réduites ici qu'ailleurs. Rien d'étonnant, vos politiques ici, sont les mêmes qui nous conduisent à l'échec nationalement.
Votre politique, n'est en fait pas originale, elle accompagne les politiques libérales menées ces dernières années : " appropriation privée des bénéfices et des richesses, collectivisation des investissements, des frais d'infrastructures, des dégâts sociaux dus aux licenciements ", culpabilisation des personnes en difficultés, des chômeurs et déresponsabilisation social du patronat !
Vous vous félicitez, comme le gouvernement de la baisse du chômage. Nous aimerions pouvoir vous féliciter si derrière ces chiffres ne se cachait pas une tout autre réalité : le nombre de chômeurs inscrits baisse, mais au prix de radiations massives, notamment des chômeurs de longue durée (-22.7% en un an), des chômeurs de très longue durée (-24.1%).
Mais revenons à vos propositions : sur le volet retour à l'emploi du PDI-RE, la modeste augmentation que vous nous proposez cache une réalité décevante : mis à part un effort sur les formations qualifiantes et sur l'accompagnement à l'insertion professionnelle, tous les postes stagnent et certains restent ridiculement bas. L'effort, pour aider les chômeurs n'est donc pas en adéquation avec nos moyens.
Ce qui est étonnant, au regard de ces ambitions affichées en matière d'emploi, c'est l'évolution des crédits alloués aux demandeurs d'emploi et aux jeunes, en baisse d'un million d'€… qu'observe-t-on ?

- Une stagnation de l'enveloppe allouée aux maisons de l'emploi et dont le montant, comme l'a déjà évoqué MC. Garel reste bien en deçà des possibilités du département
- Une baisse des crédits alloués aux formations (- 420 000 €)
- Et une baisse de 460 000€ des allocations versées aux stagiaires…

Pour illustrer votre politique de deux poids, deux mesures, restriction pour les aides aux personnes, largesse pour les entreprises, je constate que vous annoncez la fin prochaine de Vocation 92, programme d'aide aux étudiants, sous prétexte qu'il existe beaucoup de dispositif, et dans le même temps vous maintenez les crédits pour le dispositif ALIZE, qui n'a pas fonctionné mais qui vise à aider les entreprises.
Notre Conseil Général, le plus riche de France a les moyens d'innover en matière d'emploi, il ne le fait pas, appliquant les mêmes recettes que nationalement.
J'en viens donc au développement économique.
Projets et engagements du CG dans ce domaine ne sont pas moins contradictoires …une sorte de constance dans l'incohérence.
Vous accordez par 2M d'€ de dotation pour la gestion de la Défense…or il est de notoriété publique et politique que les communes concernées sont sans le sou, et il est bien légitime que les contribuables des Hauts de Seine payent à leur place ! En fait, la Défense rapporte aux communes concernées et coûte à tous les habitants des Hauts-de-Seine. Voilà une drôle de gestion de l'intérêt général ! Pourquoi aider à la gestion des espaces publics de Courbevoie et de Puteaux qui ont de fortes recettes fiscales et pas à Nanterre, à Asnières, à la Garenne Colombes, à Antony ?
Que dire enfin des 8.9M€ que vous nous proposez d'allouer aux pôles de compétitivité du département ? Le groupe communiste et citoyen avait à l'époque argumenté sur l'inefficacité économique et social de ces dispositifs, voire leur caractère contreproductif. Vous nous avez pas cru, pas entendu et pas suivi. C'est dommage.
Je vous recommande un rapport du CEPREMAP (Centre pour la recherche économique et ses applications, Paris, Recherche, Economie) intitulée " Les pôles de compétitivité : que peut-on en attendre ? ", et dont les conclusions vont à contre courant de l'enthousiasme suscité par la politique de développement de ces pôles. Ses auteurs mettent en évidence la vacuité de cet aspect de la " nouvelle politique industrielle " de la France qui consiste à s'affranchir des règles européennes en matière de développement industriel et d'interdiction des subventions directes en subventionnant les structures de gestion des pôles plutôt que les entreprises directement.
Je ne listerai pas ici tous les problèmes soulevés par cette étude très documentée mais il nous semble important de répéter que

1. les gains de productivité et les résultats quantitatifs des pôles de compétitivité sont loin d'être avérés. Nous souhaiterions à ce sujet que soient évaluée de manière chiffrée l'activité des pôles financés par le CG ainsi que des unités qui les composent.
2. Les pôles de compétitivité augmentent la spécialisation territoriale avec au moins 3 conséquences néfastes
    1. Concentration au détriment des territoires qui auraient pu attirer une entreprise du pôle
    2. Concentration des grandes entreprises au détriment de plus petites unités
    3. Dépendance du territoire au pôle
3. Enfin, l'impact des politiques de soutien aux pôles sur l'emploi est loin d'être avéré. Et sur ce point précis il est même avéré que Médicen n'a pas remplit une part de son contrat puisque l'un des objectifs auxquels avait souscrit Médicen était précisément le développement de l'emploi. Or Sanofi licencie 471 personnes. D'ailleurs il est troublant que le président de Médicen, M. Muller, soit également Senior Vice président du groupe Sanofi-Aventis… il serait de bon ton de le rappeler à ses engagements et de lui demander de rétrocéder les subventions perçues du Conseil général.

Ce scandale est cautionné par notre département qui persiste et signe en gratifiant ce pôles d'entreprises privées d'une subvention de plus de 8M€.
Nous vous demandons de sortir de ce dispositif de pôles de compétitivité.

Intervention de Patrice Leclerc sur la coopération internationale

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

A la lecture du rapport 08.72 sur les actions de coopération internationale 2008, nous avons envie de dire : « c'est pas mal du tout ».
Déjà le 30 mars 2007, nous avions noté « une inflexion, certes partielle, mais une inflexion dans les intentions que vous affichez en matière de politique internationale. Enfin, la question du développement global des populations et celle du partenariat avec des ONG, avec les alto-séquanais sont évoquées, avancées comme objectif.
Cela répond en partie aux critiques faites par le groupe communiste lors de notre séance du 8 octobre 2004.
" *Le Conseil général fait trop souvent office de guichet, sans que l'on comprenne bien les critères de choix des aides. Sans que l'on appréhende bien l'impact sur place : Si la SEM coopération assure la maîtrise d'ouvrage des opérations, qui fait les travaux ? Qui désigne les entreprises ? Dans quelle mesure nos actions permettent que la coopération ne soit pas " une rente ", une fin en soi, mais un moyen pour que les habitants du pays concerné deviennent les acteurs de leur propre développement comme vous semblez en affirmer la volonté dans le rapport ?*
Dans quelle mesure les entreprises locales sont-elles associées ? Mais aussi dans quelle mesure les populations alto séquanaises sont-elles associées, de façon bien plus importante que les deux ou trois exemples contenus dans le rapport ? »
Le groupe communiste et citoyen fait 2 remarques, et pose une question.

1) 2 M€ soient alloués à la coopération internationale… c'est moitié moins que l'an passé, c'est une bonne nouvelle si cette diminution correspond à une baisse des frais de structure comme la SEM Coopération. C'est une mauvaise nouvelle si cela fait baisser notre capacité d'aides et de coopération internationale. La solidarité internationale participe également du rayonnement d'un territoire et de ses habitants, autant et avec un autre sens que le rayonnement de la Défense….
2) nous souscrivons à l'objectif de cohérence contenu dans votre présentation. Il importe en effet que *« les projets soient adaptés au contexte socio économique local, qu'ils soient transversaux, intégrés […] afin d'assurer la pérennité et l'efficacité de l'opération »*. Nous espérons que cette profession de foi sera suivie d'effets. L'exemple de l'opération de construction, par la SEM coopération, d'un lycée à Iriba, au Tchad en 96, lycée qui aujourd'hui manque de tout (stylos, livres, papier, matériel d'enseignement, financements pour rémunérer les enseignants) et n'est pas en mesure de mener à bien sa propre rénovation montre que cet objectif est utile. La coopération internationale d'une collectivité ne doit pas être un moyen de se draper d'une bonne conscience. La volonté d'évaluation de ces actions nous semble à cet égard une très bonne chose. Nous regrettons qu'il n'en ai pas été ainsi par le passé
3) enfin une question : qu'advient-il de la SEM coopération tant controversée ? Elle n'apparaît pas dans le rapport, mais cela est une habitude ici. La Sem n'est transparente que dans les rapports ! Je ne vous cache pas que nos doutes et nos craintes seraient ravivées si cet organisme devait se voir confier une fois de plus la supervision de la coopération internationale de notre assemblée. Allez vous dissoudre la SEM Coopération comme nous le demandons depuis des années ? Si oui nous voterons ce rapport sinon notre groupe s'abstiendra.

Intervention de Patrice Leclerc sur la culture

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Le département des Hauts de Seine est doté, dans le domaine de la Culture, d'importants moyens humains, intellectuels, financiers, et nous disposons d'un nombre important de structures culturelles.
Il y a de nombreuses initiatives intéressantes dans les Hauts-de-Seine. Mais notre département pourrait faire beaucoup en matière culturelle. Nous avons les moyens humains, intellectuels, nous avons des moyens en termes de structures culturelles, nous avons les moyens financiers.
Certes le budget culture que vous nous demandez de voter est en hausse, et nous ne pouvons que nous en réjouir. Mais cette hausse ne viendra pas inonder tous les secteurs de la culture. J'ai par exemple noté qu'un minimum de 76 associations agissant dans le champ culturel verront leur subvention départementale diminuer cette année.
Nous prenons acte de votre volonté de faire dans les Hauts de Seine une Vallée de la Culture. Un projet qui ressemble aux grands projets que chaque président de notre assemblée entend lancer à grand frais pour marquer le département de son empreinte.
Notre groupe ne sera certainement pas opposé à ce projet d'envergure si par ailleurs notre Assemblée soutenait et finançait davantage de projets et actions culturelles tournés vers un public pour qui la Culture est une ouverture salutaire sur le monde, un moyen alternatif d'expression.
Le département finance déjà nombre de manifestations que nous soutenons comme, voire même que nous avons défendu, comme Chorus, Seine de Danse, etc.)
Nous pensons que parallèlement aux grands projets qui participent de la renommée d'un territoire, il est important, pour éviter de creuser les inégalités en matière d'accès du plus grand nombre à la culture et ne pas entretenir la ségrégation culturelle, de soutenir et de pérenniser l'existant.
Or dans le budget culture que vous nous présentez, les crédits alloués à la musique et à la danse sont en légère baisse.
Et en dépit d'une très légère augmentation, la part consacrée aux théâtres, au cinéma et au livre ne nous semble pas à la hauteur (théâtre de Gennevilliers demande que la subvention exceptionnelle de 50 000 euros soit reconduite). D'autant que quelques bibliothèques du département ne se voient pas reconduire cette année l'intégralité de la subvention qui leur était accordée les années précédentes, et ce avant même la refonte des critères de subventions de leurs activités.
Les théâtres et plus généralement le secteur du spectacle vivant pourraient faire l'objet d'une attention particulière dans la perspective, à très court terme, de la réduction drastique en discussion rue de Valois, des crédits qui leur étaient versés par le ministère de la Culture. Ce n'est malheureusement pas la voie que vous avez choisie et nous le déplorons (des compagnies voient leurs subventions fondre et risquent à très court terme de mettre la clé sous les planches, appauvrissant ainsi l'offre culturelle dans notre département).
La Vallée de la Culture et l'hommage coûteux et appuyé à Pavarotti, M. le Président, ne permettent pas à proprement parler de réduire la ségrégation culturelle dont pâtissent les populations les moins aisées de notre département. Notre groupe, M. le Président, ne confond pas politique culturelle et politique culturelle de communication.
Nous pourrions explorer avec plus d'audace de nouveaux chemins de la culture. Nous en avons les moyens et c'est un besoin.
Nous sommes attachés à l'émergence de lieux culturels, de manifestations qui viennent soutenir, valoriser et développer les différents modes d'expression culturelle et artistique qui sont les garants d'une culture vivante et innovante..
Nous souhaitons pouvoir proposer à tous les Alto-séquanais des lieux de création et de diffusion culturels et développer des actions de médiation culturelle.
Le travail de médiation est d'autant plus pertinent que les contrastes et les inégalités entre les genres sont importants dans notre département.

La culture est un bien commun qui mérite que l'on agisse pour tous et que tout un chacun, si il le souhaite, puisse investir le champ de la création.
Les lieux d'accueil, de création et de diffusion culturels, les arts urbains et émergents pourraient, dans le cadre d'une politique de médiation culturelle inventive, faire l'objet de notre attention. Le réseau 92 mérite qu'on l'aide encore plus.
Je renouvelle la proposition du groupe communiste et citoyen de créer une aide à la création artistique et à la diffusion de créations nouvelles comme cela existe déjà dans d'autres départements, moins riches que le notre.
Enfin, nous pourrions contribuer à développer les pratiques culturelles et artistiques des personnes en situation de handicap, de façon plus ostentatoire.
Voilà quelques suggestions que nous aimerions voir concrétisées dans notre département, pour lesquelles nous sommes prêts à travailler avec la majorité.

Intervention de Patrice Leclerc sur les subventions de fonctionnement

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Avec les collègues du groupe communiste et citoyen nous avons réagi vivement sur les baisses de subvention et surtout les suppressions.

Dans la commission culture, je suis intervenu pour que la subvention de la troupe de Théatre ACTES qui devait passer de 6000 euros à 3884 euros soit -35,27% soit remise au même niveau. J'ai obtenu que la baisse ne soit que de 20% (4 800 euros)...
Mercredi dernier, avec Nadine Garcia, j'ai tenu au siège du groupe communiste et citoyen une conférence de presse avec l'AFP, France Bleu Ile de France, la Voix Populaire, Le Parisien contre la suppression des subventions de Femmes solidaires et de 4 Asti.
Notre collègue Caron dans son intervention m'a accusé de faire de mauvais procès sur les subventions aux associations. Nous ne faisons pas de mauvais procès, de procès tout court, nous intervenons sur des faits. Aussi, je veux vous remercier Monsieur le Président, car la commission qui s'est réunie ce matin a rétabli la subvention de l'association Femmes solidaires et à l'AMI.
Je voudrais rétablir quelque point, dans votre interview dans le Parisien de ce jour, vous parlez d'association de Gennevilliers. Le Conseil général est à Nanterre et ce n'est pas le conseil général de Nanterre. Il en va de même pour l'association départementale Femmes solidaires. Vous dites que la Mairie de Gennevilliers ne verse pas de subvention à l'association Femmes solidaires, c'est faux en 2008 le comité local touchera 1650 euros.
Vous connaissez sans doute ce proverbe attribué aux chinois : " quand le sage montre la lune, l'imbécile regarde le doigt ".
Nous n'oublions pas que si la subvention normale de Femmes Solidaire est rétablie, l'association a fait une demande exceptionnelle aussi pour l'organisation de son congrès et qu'il est de tradition que nous aidons financièrement les associations qui organisent un congrès dans le département.
J'espère que nous allons aussi corriger l'erreur, l'excès de zèle, l'erreur de copié/collé avec la suppression pure et simple des subventions à au moins cinq associations de solidarité avec les travailleurs immigrés (les ASTI de Colombes, Vanves, Boulogne, Sèvres) .
C'est la première fois que nous constatons un refus motivé ainsi : " avis défavorable. Les actions de l'association sont éloignées des priorités de la Direction de l'insertion et du Développement social ". Alors maintenant, en clair, il faut être d'accord avec une direction de service pour être subventionné ? Cela ressemble à un motif politique.
Je souhaite que l'on revienne à la normale pour ces associations.

Intervention de Patrice Leclerc sur la maison de Châteaubriant

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Le 30 mars 2007 le groupe communiste c'était abstenu sur ce rapport. Au motif, je cite : « la subvention de 1 420 747 euros est très élevée. Surtout la part salariale qui est de 924 005 euros. Notre subvention participe d'avantage à payer des salaires qu'à mener des actions. Cela correspond à 21 salariés qui toucheraient le même salaire que moi. Je ne suis pas bien payé, certes, mais cela fait beaucoup en fonction de l'activité de cette association. »
Je rajoute que malgré le fait que 2007 ait été l'année de la commémoration du 20^{e} anniversaire de l'ouverture de la Maison au public et le 200^{e} anniversaire de l'installation de l'auteur à la Vallée aux Loups, la fréquentation de la Maison de Chateaubriand et du parc n'a que très légèrement augmenté par rapport à 2006 : + 4,67%.
Avec cette délibération, vous allez dans le bon sens en diminuant la subvention d'un peu moins de 400 000 euros et surtout vous vous engagez dans une reprise en gestion directe de la Maison de Chateaubriand.
Nous entendons vous encourager à continuer votre action pour faire cesser cette gabegie financière et développer une véritable mise en valeur du patrimoine des Hauts-de-Seine accessible au plus grand nombre. Nous voterons pour ce mouvement engagé.

Intervention de Patrick Alexanian sur jeunesse et sports

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Vous nous présentez un budget consacré aux actions « jeunesse et sport » se montant à 6 ,48 Millions d'euros.
Sur ce secteur le budget en 2004 s'élevait à 18,37 Millions. Il est proposé aujourd'hui à 6,48 Millions, soit le tiers ! Et cela en 5 exercices budgétaires seulement! Ce n'est plus une tendance à la baisse, c'est un véritable plongeon.
Face à cela, vous permettrez que je m'adresse à vous Monsieur le président.
Qu'ont fait les jeunes du 92, qu'ont fait les sportifs du 92 à la majorité de droite du Conseil Général pour expliquer une telle saignée dans le budget qui leur est consacré ??
Car les moins…sont légions dans le budget proposé :
Cette année, le budget passe de 8,77 à 6,48 une régression de près de 25% qui participe de digne manière à la tendance budgétaire en ce domaine.

Moins 48 000 euros pour les actions sportives scolaires et universitaires !
Moins 20 000 euros pour les bourses socio-éducatives !
Moins 709 000 euros pour les animations et loisirs pour les jeunes et la famille !
A cela s'ajoute la refonte des animations en direction de la jeunesse qui ne retrouve pas ses crédits de 2007. 1,66 millions étaient inscrits au budget 2007 pour les animations de prévention dans lesquelles figuraient Parc en Sport et Kids Club 92. Vous ne consacrez en 2008 à ce secteur que 0,8 millions d'euros !
Total moins 866 OOO euros ;
Enfin, pour les Clubs sportifs de haut niveau, les mêmes crédits sont inscrits alors que le nombre d'associations progresse, passant de 88 à 110.
Quant au soutien aux associations et aux clubs sportifs, il reste très en dessous des besoins et des coûts réels de fonctionnement. Je prendrais l'exemple du Club Omnisport de Bagneux qui compte plus de 4000 adhérents. Celui-ci se retrouve avec une subvention du Conseil Général qui représente 2,14% de son budget de fonctionnement pour une participation de la ville de 26% et une participation des adhérents de 41%. 2,14 c'est d'ailleurs aussi la diminution de sa subvention de cette année…C'est le contraire qu'il faut faire. La volonté d'une pratique de qualité et de masse a un coût. Nos bases de subvention doivent être revus à la hausse.
Après les moins ce sont les suppressions :
Enfin, après avoir supprimé l'année dernière l'opération « Sac à Dos », c'est cette année au tour de Kids Club, de Parc en Sport, des stages sportifs , de Cap Jeunes et du programme Jeunesse Solidaire. Vous ne renouvelez pas non plus l'initiative « Pleine nature famille » destinée à répondre à la demande croissante d'une pratique des activités sportives dans les différents parcs et forêts.
Seul élément positif, le renforcement du soutien apporté à la pratique sportive spécifique des personnes handicapées et à la pratique sportive adaptée. Nous avions d'ailleurs sollicité le département pour une reconnaissance de cette pratique d'intégration individuelle dans des groupes de sportifs valides au travers de nos critères d'attribution de subventions sur la base de projets individualisés. Cela demande souvent des moyens spécifiques en encadrement, en moyens de déplacement.
Mais cet arbre est loin de cacher les forets des diminutions et des suppressions.
Nous sommes donc loin, au travers des choix financiers que vous proposez, très loin d'une ambition pour un projet sportif départemental pour un sport pour tous se déclinant sur un ensemble d'axes cohérent, de la pratique de haut niveau à la pratique occasionnelle en passant par une pratique de loisirs régulière. Nous sommes très loin d'aider par nos actions à rendre la pratique sportive accessible au plus grand nombre.
Cette navigation à vue et toujours dicté par la volonté de réduire, réduire toujours plus le budget en matière de politique de la jeunesse et du sport est révélateur de vos choix politiques. Partout et le plus possible réduire les dépenses socialement utiles.
Que dire d'autre tant les chiffres sont éclairants de choix politiques qui vont à l'encontre de la jeunesse et des sportifs de notre département.
Mais et vous pourriez me faire remarquer que la politique en direction de la jeunesse ne s'arrête pas là.
Justement :
En ce qui concerne les demandes faites tant pour les bourses aux collégiens c'est non !
our nos demandes de bourses pour les étudiants et les collégiens, c'est non !
Pour nos demandes concernant le remboursement à 50% de la carte imaginR c'est non !
En bref, si ce secteur budgétaire ne couvre pas l'ensemble des questions touchant à la jeunesse, les restrictions que vous y pratiquez se retrouvent dans les autres domaines.
Au contraire, il faudrait faire confiance à la jeunesse et lui faire confiance c'est l'aider avec les moyens qui sont ceux de notre département, un des plus riches de France, à résoudre les problèmes auxquels les jeunes sont confrontés quotidiennement.
De ce point de vue :
Vous continuez d'aborder ces thématiques uniquement autour de la notion des loisirs des jeunes et des actions dites socio-éducatives.
La jeunesse traverse l'ensemble des secteurs d'interventions du conseil général : emploi, logement, culture, santé, sport.
Nous regrettons ce choix et nous renouvelons, notamment à nos deux nouveaux conseillers délégués que je salue, notre proposition d'ouvrir un débat sur cette question de la jeunesse, dans toutes ses diversités pour prendre en compte les réalités et la globalité des problèmes rencontrés par les jeunes de notre département.
A quelques jours du mois de mai, en faisant une petite référence à mai 68 dont nous fêtons l'anniversaire. Pas tous avec le même enthousiasme il est vrai.
Notre président a annoncé sa volonté d'en finir avec (éradiquer ; je crois est le terme exact ?) les héritages de 68 .
Quand on sait qu'un des héritages de 68 qui fait de tous temps consensus est l'importance pour toute société de donner toute sa place à la jeunesse… En voyant vos propositions budgétaires en ce domaine on comprend mieux en quoi un tel héritage peut être gênant pour la droite.

Intervention de Patrick Alexanian sur formation des jeunes

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Je voudrais juste intervenir pour rappeler nos positions.
Tout d'abord, nous demandons à voter ce rapport par délibération.
Pour le premier point relatif à l'aide aux jeunes pour financer leur formation d'animateurs ou de directeurs de centres de loisirs ou de vacances, nous voterons en réitérant notre demande d'une augmentation de ces bourses dont le barème stagne depuis plusieurs années à 153 euros par stage.
Nous notons également et déplorons une nouvelle fois que les crédits affectés à ce secteur baisse passant de 120 000 à 100 000 euros. Contrairement à l'année précédente, vous ne prévoyez d'aider que 700 à 800 stagiaires au lieu de 1000 en 2007.
Pour le second point concernant la subvention à l'IFAC, je réitère les questions que ma collègue Marie-Claude Garel vous avait déjà posées à savoir la possibilité pour notre Assemblée de disposer d'un bilan d'activités de l'IFAC et l'ouverture d'une réflexion afin d'ouvrir à d'autres associations les aides départementales. Car cette association n'est pas la seule. Je pense notamment aux CEMEA et aux Francas qui agissent dans ce domaine de la formation des animateurs et qui travaillent en partenariat avec de nombreuses communes du département.
Quelle peut être la raison d'une telle discrimination.
Cela mériterait pour le moins une égalité de traitement.
Nous voterons donc contre cette seconde partie de la délibération.

Intervention de Patrick Alexanian sur les animations pour la jeunesse et la famille

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Juste un rappel.
Ce rapport est marqué par une baisse fulgurante des crédits.
En 2007, vous nous proposiez de voter un budget de 1 674 600 euros pour les opérations en faveur de la jeunesse et de la famille. Cette année, c'est un budget de 965 000 euros que vous nous demandez d'approuver.
Plus de 700 000 euros en moins !
Pour quelles raisons supprimez-vous le dispositif de soutien aux actions et projets des structures municipales ou associatives oeuvrant dans le domaine de la jeunesse ?
Pour quelles raisons arrêtez-vous le programme initié en 2004 destiné à soutenir les initiatives des jeunes alto-séquanais dans le cadre des projets de solidarité internationale ?
Et cela, sans aucune autre proposition.
Comme vous l'aviez annoncé dans la presse, vous soumettez le remplacement du dispositif Kids Club 92 et de Parc en Sport, par une aide de 20 euros par an et par enfant inscrit en centres de loisirs municipaux pour participer au financement des activités sportives organisées dans ces structures.
Le groupe communiste se félicite de ce retour à une aide directe aux collectivités territoriales.
Cependant, nous regrettons que cette mesure ne s'applique pas aux centres de vacances.
Nous regrettons également que cette aide s'accompagne de la suppression de Parc en Sport.
Les aides que vous mettez en place ne représentent pas, comme vous l'avez annoncé, l'équivalent des anciennes subventions affectées à Kids Club et à Parc en Sport. Le manque à gagner est de plus de 800 00 euros
Nous ne pouvons approuver de tels choix qui ne répondent pas aux besoins et nous vous demandons, Monsieur le Président, de revenir sur votre décision de suppression de ces différentes initiatives.
Nous nous abstiendrons sur ce rapport.

Intervention de Patrick Alexanian sur la prévention

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Vous soulignez au travers des rapports liés à la prévention et à la sécurité les interventions effectuées par le département dans ce domaine autour de trois grands axes :
- renforcer l'aide aux victimes d'infractions pénales et l'accès au droit,
- appuyer les forces de sécurité publique et civile,
- renforcer les partenariats locaux.

Vous soulignez également la montée en puissance de l'interpellation du département sur ces questions et vous proposez à notre vote le financement d'actions dans le cadre du programme d'appui aux politiques locales de prévention et de sécurité ainsi qu'une évolution des critères de financement.
Je ferais deux remarques.
La première concerne votre vision très restrictive de la prévention.
Si nous nous félicitons que l'axe de l'aide aux victimes avec l'intervention de l'ADAVIP et la mise en place d'assistants sociaux dans les commissariats se poursuivent.

Nous regrettons à nouveau votre choix du sécuritaire, votre choix de la répression au détriment de la prévention et de la protection de l'enfance et de la jeunesse.
Des crédits importants sont alloués à des actions matérielles, à la vidéosurveillance, à la police municipale sans parler de la généralisation du dispositif du policier référent.
Par contre, la prévention spécialisée est totalement absente.
Certes, il est vrai que l'on peut toujours parlé d'une question sans faire quoi que ce soit. Votre gouvernement nous l'a suffisamment montré en ce qui concerne le pouvoir d'achat…
Mais pas un mot, pas de rapport particulier pour ce qui est pourtant une des compétences première du département.
Est-ce à dire que pour le département, la mission essentielle de prévention spécialisée n'est plus celle de favoriser la prévention des risques d'exclusion et des comportements de marginalisation des jeunes et des familles mais celle d'intensifier le contrôle social au détriment du travail auprès des jeunes ?
Ainsi, les aides que vous versez pour la prévention subissent une baisse.
En annonçant en une ligne 11 millions d'euros pour les Clubs de Prévention contre 12,33 millions en 2007 et contre 16,74 millions d'euros au budget primitif 2004, vous faites un choix que nous ne partageons pas.
On en peut en effet prendre en compte l'augmentation des situations d'errance des jeunes, développer l'ancrage dans les territoires et parallèlement baisser les budgets de celles et ceux qui agissent au quotidien sur le terrain.
Nous l'avons déjà dit, notre département devrait manifester un soutien accru aux Clubs de Prévention.
Dans ce cadre là, je vous demande, Monsieur le Président, où en est la création du Club de Prévention sur le quartier Université de Nanterre sur lequel Monsieur Sarkozy s'était engagé ?
Cette baisse touche également le Fonds d'Insertion aux Jeunes. Ma collègue Nadine Garcia, lors du vote du règlement pour le Fonds d'Intervention pour les jeunes en décembre de l'année dernière, notait la forte progression du nombre de bénéficiaires entre 2005 et 2006 – plus de 50%- et vous demandait si les crédits alloués en 2008 seraient suffisants ?
La réponse est hélas aujourd'hui claire.
Ma seconde remarque concernera nos propositions.
Pour notre part, nous pensons que la prévention doit s'appuyer sur 4 axes principaux :
- appui de l'action de la police nationale,
- développement de la politique de préventions spécialisée,
- définition d'une politique sociale et éducative en faveur de l'emploi, de l'accès au logement, l'accès au droit à la santé et un égal accès au service public
- d'une intervention sociale accessible à tous, de la lutte contre les discriminations et le racisme.
Je rappellerais donc nos propositions qui permettraient d'affirmer une politique de prévention à hauteur des enjeux.
Une des premières touchent la création de postes de travailleurs sociaux dans les Circonscription de la Vie Sociale qui en manquent vu le nombre de sollicitations toujours plus nombreuses.
La seconde touche à une augmentation du budget de l'aide sociale à l'enfance dont les missions augmentent régulièrement et de façon importante.
La troisième porte sur des interventions de notre Assemblée auprès du Ministère de l'Education Nationale pour que des postes d'assistants sociaux soient créés et pourvus dans les collèges et lycées tous comme les postes de conseillers d'orientations.
Pour le rapport 08.91 qui suivra, nous nous abstiendrons car si nous sommes pour le dispositif d'aide aux victimes, nous ne voulons pas donner quitus au dispositif de policier référent sur lequel je reviendrais.

Intervention de Patrick Alexanian sur les policiers référents dans les collèges

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Avec ce rapport, vous nous proposez une généralisation du dispositif de policiers référents dans tous les collèges des Hauts de Seine. Vous la justifiez par « le succès rencontré dans les collèges ».
Pour réellement apprécier ce dispositif mis en place depuis 2006 puis étendue en janvier 2007, nous aurions aimé disposer d'une évaluation quantitative et qualitative à partir d'indicateurs de fonctionnement.
Vous conviendrez avec moi que pour se lancer dans des choix budgétaires importants l'institution que nous sommes à besoin de plus de précisions que les « c'est bien », ou les « ça marche »
La mise en place du dispositif dans les collèges devait se faire après consultation des conseils d'administration et avis positifs sans obligations de mise place de ce dispositif. Où en est-on ?
(Il semble, en effet, que cette mise en place, contrairement aux objectifs premiers, se fasse de façon discrète : peu ou pas de permanence, présence très ponctuelle.) Pour 2007, les crédits pour l'extension de ce dispositif étaient estimés à 60 000 euros.
Quelle a été l'utilisation de cette somme ?
Je crois que notre Assemblée aurait donc du avoir avant la généralisation de ce dispositif un bilan après deux ans de fonctionnement expérimental dans plusieurs collèges et communes.
Enfin, je ne résiste pas à mettre en parallèle cette annonce d'installer un policier dans des établissements scolaires avec celle du gouvernement qui prévoit la suppression de près de

12 000 postes dans l'Education Nationale. Pour l'Académie de Versailles, cela signifie une suppression équivalente à 276 postes à temps plein d'enseignants.
Il y a là des choix que je crois révélateurs…
Nous voterons contre ce rapport car les collèges ont besoin avant tout de moyens supplémentaires et de personnels formés et compétents pour répondre au besoin de prévention et de suivi des élèves les plus en difficultés.

Intervention de Nadine sur la politique d'action sociale

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Vous avez insisté à plusieurs reprises sur une augmentation de 5% des dépenses sociales. Cette insistance, Monsieur le Président, a, je pense au moins 2 causes :

- la première, c'est que vous savez que sur cette compétence majeure pour un Conseil général vous êtes très critiqué
- la deuxième, c'est que dans le vécu quotidien des alto séquanais, c'est loin d'être perceptible. Cette remarque est également vraie pour les personnels travaillant dans ce secteur.

Et pour cause !
Les crédits de fonctionnement du secteur social passent de 582M€ à 611M€ soit une hausse effectivement de 30 M€ et de 5%.
Mais ce que vous n'avez pas précisé, c'est que cette augmentation de 30 M provient pour 15 M du secteur personnes âgées avec 10M pour l'APA et pour 15M pour les personnes handicapées avec 10M pour la Prestation Compensatrice du Handicap.
Il s'agit donc d'évolutions de dépenses sur des secteurs obligatoires et pour lesquels (pour un certain nombre d'entre eux) vous aurez des compensations de la part de l'Etat.
Il ne s'agit pas de choix politiques de la part de votre majorité.
Car là, bien au contraire, nus avons noté beaucoup de diminution.
Des exemples ont déjà été donnés par mes collègues. Je soulignerai, pour ma part, la baisse des crédits pour les personnes en difficulté depuis 3 ans : 145 M en 2005, 138 en 2006 et 136 cette année.
Les comparaisons que vous avez faites ce matin avec d'autres départements ne sont pas acceptables.
Vous avez voulu démontrer que vous faisiez aussi bien que le 93 ou le 94. Or, ces conseils généraux gère un budget nettement inférieur au notre et des personnes en situation difficile en plus grand nombre car dans ces départements de nombreuses communes n'ont pas conduit une politique de ségrégation sociale. Donc avec un budget plus important, un nombre de personnes en difficulté moindre, nous faisons moins bien.
Pour les perspectives à venir en matière sociale, le ton donné en début de semaine à Cahors par le président de la république devrait lever encore quelques illusions là où elles pouvaient perdurer et ne peut être que très inquiétant pour ses répercussions dans un département comme le nôtre qui se fait un devoir d'être un bon élève du gouvernement.
Je cite " Les politiques sociales ne peuvent continuer ainsi à alimenter le déficit et la dette. "
Car il est bien évident que ce sont les plus pauvres qui sont responsables des maux de la France.
Il faut tout de même faire preuve d'un gigantesque cynisme pour tenir de tels propos.
Surtout quand on affiche un objectif de réduction de 7 milliards par an de la dépense publique après avoir fait voter en juillet dernier un paquet fiscal de 15 milliards ne profitant qu'aux plus riches.
Un nouveau cap est franchi, il ne s'agit plus de tailler dans la fonction publique, dans les dépenses de l'Etat mais bien, en plus, de désigner comme coupables de mise en péril de la France, les érémistes, les chômeurs après les retraités et les malades.
La nouvelle cible est toute trouvée, les pauvres et la dépense sociale. Ce qui est insupportable ce n'est pas que des hommes, des femmes, des enfants soient privés de tout dans ce pays mais c'est qu'il y ait des pauvres et que leur pauvreté coûte cher.
Chaque jour qui passe nous dévoile un peu plus l'injustice des nouvelles mesures que le gouvernement s'apprête à mettre en place.
Suppression des " tarifs sociaux " destinés aux familles nombreuses, chasse aux chômeurs, coupes sombres sur les retraites, la santé, l'éducation.
Au lieu de faire reculer les injustices, le président de la république liquide purement et simplement les mécanismes de solidarité.
Le président ajoute " il ne peut y avoir une société qui ait des droits sans devoirs ".
Certes, mais où sont les droits de ceux qui n'ont pour vivre que le RMI ou les Assedic ? De tous les précaires qui ne touchent chaque mois qu'une portion de Smic et ne parvienne même pas à se loger ? De ceux qui voudraient bien reprendre un travail s'ils en trouvent mais que cela pénalise.
C'est à cette situation que devait remédier le RSA, revenu social d'activité proposé par Martin Hirsh.
Réponse de N. Sarkozy " il faut le calibrer en fonction des disponibilités financières qui sont les nôtres ". En clair, il n'y a pas d'argent pour apporter même un minimum de justice sociale.

Par contre où sont les devoirs de Mittal et du président de la république à Gandrange, les devoirs des entreprises qui licencient par convenance boursière, les devoirs des grands groupes et de leurs actionnaires ? Ils n'ont aucun devoir envers la Nation, ils n'ont que le droit d'en profiter.
Le discours tenu à Cahors est le plus antisocial que la France ait connu depuis des décennies et ne peut qu'inquiéter tous ceux qui sont épris de justice sociale.
Dans notre département riche, le taux de pauvreté des allocataires Caf est de 27,6% avec des disparités importantes selon les communes puisqu'il varie de 11,7% à 41,6%.
La part des allocataires au RMI sur l'ensemble des ménages varie de 1,1% à 9,2%.
Quand discute t-on dans notre assemblée des mesures à prendre pour réduire ces inégalités, quelles dispositions spécifiques prend t-on pour aider les secteurs qui en ont le plus besoin ?
Combien d'années avons-nous du nous battre pour obtenir un quotient familial pour la restauration dans les collèges ?
Combien d'années devrons-nous agir pour que les collégiens boursiers aient une bourse du département ?
Combien d'années devrons-nous encore intervenir pour que notre département dispose de places en nombre suffisants pour les hébergements d'urgence ?
Il est certain que chacun a des devoirs dans cette société mais chacun doit également avoir des droits et nous continuerons à agir pour que cela soit vrai aussi pour les plus pauvres de notre département.

Intervention de Nadine Garcia sur les personnes âgées

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Au 1er janvier 2008, la France compte 21,6% de personnes âgées de 60 ans ou plus contre 20,2% dix ans auparavant.
Dans ce contexte, il est donc tout à fait normal que le budget consacré à la solidarité envers les personnes âgées soit en augmentation. Et cela, d'autant plus que l'état des lieux réalisé lors de l'élaboration du schéma gérontologique 2005-2010 avait montré que notre département était particulièrement mal équipé pour répondre aux besoins des personnes âgées avec un taux inférieur à celui de la Région pour la quasi-totalité des dispositifs gérontologiques.
Si le groupe communiste et citoyen prend acte des actions sur lesquelles vous proposez de porter des efforts en 2008, nous tenons à souligner que, sur des sujets importants, les réponses aux besoins des personnes âgées de notre département sont loin d'être prises en compte. Je vais en citer deux :
Le premier concerne l'avenir des foyers logements qui jouent un rôle essentiel dans le maintien à domicile de personnes âgées. Ces structures permettent à des personnes âgées valides de garder leur autonomie tout en n'étant pas isolées, de disposer de services de proximité et d'un environnement sécurisant et cela pour un coût modéré.
Notre assemblée n'a toujours pas pris d'engagement sur le devenir de ces foyers. Quelles dispositions comptez-vous prendre pour que les foyers logement puissent satisfaire à la demande de la Direction Générale de l'Action Sociale de se mettre aux normes comme les établissements hébergeant des personnes dépendantes ?
Ne prendre aucune décision à ce sujet revient à nier la spécificité des foyers logements et à les faire disparaître. Ce qui serait une grave erreur.
Concernant le déplacement des personnes âgées, je vous rappelle, Monsieur le Président, la demande largement partagée par l'ensemble des associations de retraités de notre département d'ouvrir le droit à la carte améthyste dès 60 ans au lieu des 65 actuellement et de relever les plafonds donnant droit à l'attribution de cette carte.
Une décision prise en ce sens participerait à l'amélioration des revenus de nombreux retraités de notre département qui comme de nombreux altoséquanais subissent une baisse importante de leur pouvoir d'achat. Les associations caritatives notent d'ailleurs une augmentation importante de retraités qui s'adressent à elles. Ceux-ci ne pouvant plus faire face aux dépenses liées à la flambée des prix des produits de première nécessité.
Enfin, persiste toujours le manque d'équité et l'insuffisance du financement des CLIC alors que l'action en direction des personnes âgées est une compétence importante du conseil général. La subvention dépend du label (1 à 3) du nombre d'habitants de plus de 60 ans et valorise l'intercommunalité.
Elle ne tient pas compte du travail effectivement réalisé (nombre de dossiers suivis, projets réalisés). Ainsi, les villes ayant une population âgée importante mais développant peu de projets sont mieux subventionnées que celles qui s'engagent de façon dynamique et innovante.
Monsieur le Président, le conseil général doit se doter d'une politique globale de soutien à l'égard des besoins de nos aînés de plus en plus nombreux, en favorisant la vie de la personne dans son environnement dans les domaines du logement, de l'habitat, de la santé, de la mobilité, du cadre de vie. Ceci doit être considéré comme une richesse pour l'ensemble des générations.

Intervention de Nadine Garcia sur le plan départemental d'insertion

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Sur ce rapport plusieurs remarques :
Sous couvert d'expérimentations visant à favoriser le retour à l'emploi des allocataires du RMI, ce qui est effectivement le plus important, vous avez en permanence fait appel à des sociétés privées au détriment du partenariat avec le service public. Pour quelle efficacité ?
Le retour à l'emploi stagne entre 2006 et 2007 à 33%. Après une tentative malheureuse avec Manpower, depuis abandonnée, vous poursuivez avec le cabinet Ingeus pour un contrat s'élevant à la modique somme de 6 800 000€ et des activités de coaching vont se développer avec plusieurs cabinets pour un montant de 950 000€.
Parallèlement nous arrivons à une situation où notre département n'a plus de convention avec l'ANPE. Ce qui est tout à fait conforme à votre mépris affiché du service public mais qui est très dommageable pour les allocataires du RMI que vous privez d'un partenaire important dans le domaine de l'emploi.
Il faut noter également que cette situation de non partenariat conduit beaucoup d'allocataires à ne pas s'inscrire à l'ANPE et de ce fait à être privés de certains droits communs. Cette évolution qui participe à une désinsertion est dangereuse.
Nous demandons donc que notre département reprenne un partenariat légitime avec l'ANPE dans l'intérêt des allocataires du RMI.
Nous partageons la demande exprimée par beaucoup de participants aux CLI qui déplorent que celles-ci soient presque exclusivement consacrées à l'examen de radiations du dispositif et qui souhaiteraient qu'elles jouent plus leur rôle en matière d'analyse des besoins de la population allocataire du RMI.
Alors qu'il a été noté pendant le Comité Départemental d'Insertion d'hier après-midi la plus grande souplesse et la plus grande efficacité des associations dans le domaine de l'insertion, le choix de faire appel à des marchés publics a été confirmé. Le principe de légalité m'a été opposé suite à mes remarques, ce que je conteste car dans le domaine social, il existe une dérogation au niveau européen.
Dans le rapport, vous nous proposez que soit initié un dispositif expérimental « diagnostic-employabilité-orientation », 2 remarques :
il a été précisé que là encore il sera fait appel à un marché public,
ce dispositif sur lequel nous sommes censés prendre ensemble une décision aujourd'hui, vous l'avez déjà annoncé, monsieur le président, comme une priorité du pôle attractivité et emploi dans le journal d'information des personnels du département du mois de mars. Ce n'est pas la première fois que nous déplorons de tels actes qui dénotent un manque de considération réelle pour notre assemblée.
Vous avez décidé un rééquilibrage des actions en direction de l'emploi par rapport à celles visant à mettre en place un accompagnement social pour les bénéficiaires du RMI.
De nombreux professionnels affirment régulièrement que pour beaucoup d'allocataires les 2 aspects sont indissociables et aujourd'hui nous arrivons à une situation où de graves manques existent dans le domaine de l'accompagnement social.
Cela s'explique lorsque l'on regarde l'évolution des budgets sur 2 ans :
Les crédits inscrits pour l'insertion sociale sont passés de 9 983 000€ en 2006 à 8 360 000€ en 2007 et vous nous proposez 4 836 000€ en 2008, soit une diminution de plus de la moitié en 2 ans.
Les crédits inscrits pour le retour à l'emploi passent de 16 000 000€ en 2006 à 18 357 000€ en 2008.
Soit – 5 000 000€ d'une part et + 2 000 000€ d'autre part. Vous avez ainsi réduit de 3 000 000€ les dépenses destinés à favoriser le retour à l'emploi des allocataires du RMI alors que c'est une compétence majeure de notre département.
Nous ne voterons pas ce plan départemental d'insertion qui s'inscrit dans une politique de réduction de la dépense sociale au détriment de ceux qui en ont le plus besoin.

Intervention de Nadine Garcia sur le personnel communal

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Tout d'abord, au nom du groupe communiste et citoyen, je voudrais profiter de l'occasion qui nous est offerte en tant qu'élus de cette assemblée départementale, mais aussi pour la plupart d'entre nous en tant qu'élus locaux confrontés quotidiennement à des préoccupations dans le cadre de la gestion de nos villes pour adresser nos remerciements à l'ensemble du personnel départemental.
Nous souhaitons leur témoigner notre gratitude car nous savons que nous pouvons régulièrement nous appuyer sur leurs compétences et leur disponibilité, que ce soit dans l'élaboration de dossiers techniques ou, parfois, pour venir présenter des projets aux habitants de nos cantons.
Alors que la qualité du service public rendu à l'usager dépend pour une grande part du nombre d'agents et de leur qualification, nous constatons une nouvelle fois que, contrairement à d'autres départements qui font des choix bien plus ambitieux que les vôtres dans ce domaine, vous vous limitez à une politique de redéploiement du personnel.
Nos remerciements sont d'autant plus sincères et appuyés que dans ce contexte les agents départementaux ont bien du mérite à assurer au quotidien un service public de qualité.

C'est particulièrement le cas de celles et ceux qui travaillent au sein du pôle solidarité et qui expriment fortement une dégradation de leurs missions par manque de moyens, tant matériels qu'humains, pour répondre à des besoins qui ne cessent, hélas, de croître.
Nous soutenons les demandes des personnels de l'ASE, de la PMI, des CVS, de la MDPH sur lesquelles nous attirons régulièrement l'attention de notre assemblée mais aussi celles de l'ensemble des personnels qui refusent la rigueur imposée par le gouvernement sur leurs salaires et leurs retraites.
Par ailleurs, il nous faut souligner que les conflits existants au sein des services départementaux témoignent bien souvent d'un climat tendu et de la nécessité d'une plus grande qualité du dialogue social qui devrait prévaloir dans notre département.
En ce qui concerne l'association des œuvres sociales, l'augmentation proposée est consécutive à l'arrivée des personnels TOS. En réalité elle sera sans incidence concrète pour le personnel car celle-ci est loin de l'augmentation du coût de la vie qui je le rappelle en 2007 est de 2,4% (indice INSEE). De plus, aucune réponse n'est apportée concernant la demande du personnel d'une augmentation du montant des chèques restaurant à 7 euros.
J'invite vraiment le Conseil Général à prendre les mesures qui s'imposent sur l'ensemble de ces préoccupations et revendications légitimes. Enfin, je souhaite que notre assemblée place réellement le service public au cœur de son projet départemental, car il est fédérateur et de nature à réduire la fracture sociale en permettant au plus grand nombre l'accès à l'ensemble des services et prestations.

Intervention de Nadine Garcia sur le régime indemnitaire des Psychologues

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

J'ai été interpellé pour demander que le régime des psychologues du conseil général soit revalorisé en l'alignant sur le nouveau régime des psychologues de la PJJ.
En effet, ceux-ci sont inquiets car l'indemnité de risques et sujétions spéciales (IRSS) contenue dans le rapport reprend à la baisse l'IRSS des psychologues de l'Etat.
L'application d'une IRSS à 80% et la suppression de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires de l'enseignement à 80% ainsi que de la prime d'encadrement éducatif renforcé aboutiraient à une perte de salaire importante pour ce personnel départemental.
Je demande donc que le rapport proposé en délibération soit modifié par :
Le « taux normal » d'IRSS des psychologues départementaux (classe normale) doit être au moins égal au « taux moyen » de celle des psychologues d'Etat soit 100% des 287,50 euros mensuels et non 80% comme proposé.
De plus, chaque psychologue du département, en fonction de sa situation personnelle actuelle au regard des primes, doit être à minima assuré que le nouveau régime indemnitaire n'aura pas pour conséquence la diminution du montant des primes qui lui sont actuellement versées.

Intervention de Michèle Fritsch sur les transports et la voirie

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Nous abordons ici l'un des sujets cruciaux qui touchent au quotidien des altoséquanais. Nous sommes bien évidemment tous convaincus de l'importance des transports publics.
Aussi, je ne reviendrai pas sur les enjeux environnementaux, sociaux et économiques qui s'y rattachent. La mise à jour du schéma directeur de la voirie cette année pourra permettre à notre Assemblée de redéfinir la place des modes de transports en circulation douce.
Donner la priorité à une offre de transports publics de qualité, conçue réellement comme une alternative à l'usage de l'automobile c'est bien se placer dans une perspective de développement durable.
Un projet est prioritaire pour les toutes prochaines années : le prolongement du T1 entre la Seine-Saint-Denis et Rueil-Malmaison en passant par Nanterre, Gennevilliers, Asnières et Colombes. Des crédits importants de la Région Ile-de-France ont été alloués pour conduire des études sur ce projet. Il serait bien que le Conseil Général fasse de même et appuie ce projet qui concerne l'ensemble des habitants et des salariés de la boucle nord de la Seine.
De même, l'augmentation de la population francilienne et en particulier altoséquanaise rend les difficultés de transports de banlieue à banlieue, inter et intra départementale de plus en plus pesantes. Le projet du Métrophérique doit aussi être soutenue par notre Assemblée.
Ce souci constant qui doit être porté aux transports en commun ne signifie pas que les aménagements et l'entretien des routes doivent être abandonnés. Je noterai comme le faisait mon ami Christian Fischer l'impérieuse nécessité de lutter contre les nuisances sonores. Il s'agit bien là des conditions de vie des Altoséquanais et les 1,52 millions d'euros qui y sont consacrés ne représentent pas une réelle volonté de notre Assemblée de s'attaquer au premier des maux dont se plaignent les citadins. D'autre part, les inscriptions budgétaires concernant les travaux et les aménagements nécessaires à la sécurité routière sur les routes départementales sont inchangées, là encore c'est insuffisant.

Depuis l'an dernier, le département doit gérer les routes nationales et engager les travaux. Cette année vous proposez de poursuivre la municipalisation des routes départementales. Vous le savez, nous sommes contre le principe de ce transfert. Cela ne peut pas se faire d'un bloc, et si les communes en sont d'accord, cela ne peut concerner que les portions de route qui se trouvent dans les zones urbanisées. D'autre part, cela ne peut pas être prétexte à un désengagement du département de la voirie et de ses aménagements. Lors du vote du Budget primitif et du transfert des routes nationales au département nous avions souligné que ce transfert ne serait pas sans conséquence pour les communes et les Altoséquanais. Nous le voyons aujourd'hui, car ces transferts successifs sont liés.
Nous souhaiterions un état des lieux des routes des négociations en cours dans chacune des villes de notre département, ainsi qu'un bilan précis sur la compensation de l'Etat après la départementalisation des routes nationales.
Le second aspect de cette thématique des transports touche au droit à la mobilité pour tous et à l'accessibilité aux transports. C'est là encore une des conditions du développement durable.
Notre département a pris du retard dans ce domaine.
Ainsi, les handicapés devront encore attendre l'année prochaine pour que le budget prenne en compte le transport spécialisé. En 2005, nous avions déjà eu l'occasion de souligner combien la mise en place d'un service de déplacement pour les personnes à mobilité réduite était un moyen de combattre l'isolement et l'exclusion. Nous avons récemment voté un rapport pour un tel dispositif, il est plus que temps de le mettre en œuvre.
Pour l'ensemble des modes de transports publics, cela implique de reconsidérer la participation du Conseil général au STIF, c'est-à-dire de ne plus la concevoir comme étant une obligation mais comme une priorité. A plusieurs reprises, vous avez fait part de votre opposition aux mesures liées à la réduction de 75% du prix de la carte Orange pour 1 million de personnes allocataires d'aides ou bénéficiaires du la CMU et à la gratuité des transports pour les plus démunis. Pourtant ces mesures ont un impact direct pour les Altoséquanais qui peuvent ainsi payer moins pour se déplacer.
Dans cette même orientation, nous vous réitérons notre proposition de prise en charge de la carte Imagin'R par le département à hauteur de 50% comme c'est le cas pour la majorité des Conseils généraux franciliens et l'extension de la gratuité de la carte Améthyste aux usagers de 60 ans et plus.
Pourtant la participation du département au STIF pour 2008 n'augmente que d'un peu plus de 2 M€ par rapport à l'an dernier. C'est se donner bien peu d'ambition pour le développement des transports.
Pour finir, je voudrais rappeler qu'une vraie ambition en matière de voirie, de transports ne peut pas être réalisée en faisant l'économie d'investissements financiers importants en faveur d'un développement des infrastructures de transports en commun, notamment pour le doublement de la ligne 13, l'extension de la ligne 4 à Bagneux.

Intervention de Michèle Fritsch sur la politique de l'eau et l'assainissement

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Avec 17 villes sur les 36 du département, bordées par la Seine, les enjeux de la politique de l'eau dans les Hauts-de-Seine sont importants tant du point de vue de la prévention des risques que du point de vue de l'environnement, car l'eau est un bien public, commun, accessible et protégé par tous.
Il y a peu, la ville de Paris démontrait qu'il était possible, de revenir à une gestion publique de l'eau sans faire de profits sur ce bien commun universel.
Nous le savons tous, le réseau d'assainissement du département doit être entretenu pour le traitement des eaux usées et des eaux pluviales. Bien entendu nous ne nous opposons pas à ce que de telles actions soient menées. Qu'il soit nécessaire de poursuivre les efforts pour l'amélioration de la gestion de l'eau et la réduction des inondations liées aux orages, comme cela était déjà contenu dans le bilan du Schéma Départemental de l'Assainissement, nous en sommes convaincus. Nous constatons une légère augmentation, mais ce montant d'investissement doit grandir dans l'avenir.
Concernant la gestion des eaux pluviales, des questions sont posées tant concernant le transport que le traitement. Nous l'avons déjà constaté des mesures départementales vont dans le bon sens, notamment les mesures liées à la rétention de l'eau à la parcelle ou les différentes aides mises en place. Il nous faut être plus incitatif pour aider à des actions collectives et individuelles en ce sens.
Bien entendu la question des recettes pour le financement de l'assainissement se pose. Des moyens financiers doivent être dégagés en tenant compte du poids déjà important de la redevance départementale. Or dans ce budget, ce sont les contribuables qui sont à nouveau ponctionnés. Ainsi vous estimez la part départementale de la redevance d'assainissement à hauteur de 13 millions d'euros contre 11, 90 l'an passé. Cela représente une augmentation de plus de 9%. Cette progression a des impacts directs sur le prix de l'eau et donc sur l'effort demandé au consommateur.
Les travaux sont principalement financés par une participation plus importante des seuls usagers. Il me semble donc plus que temps de s'interroger en constatant que la SEVESC continue de réaliser des bénéfices importants et de s'orienter vers une contribution qui permettrait de ne pas faire appel à la contribution des usagers.
Une gestion durable de l'eau demande une mobilisation autour des enjeux environnementaux mais elle suppose de l'équité et de la justice dans son financement.

Nous vous proposons d'étudier une solution où l'eau échapperait à toute marchandisation en mettant en place un service public de l'eau et de l'assainissement prenant en compte toutes les étapes du transport au traitement.

Intervention de Michèle Fritsch sur le développement durable

Monsieur le président, Cher(e)s Collègues,

Les débats à propos des actions à poursuivre en faveur du développement durable prennent de plus en plus d'importance dans notre pays. Toutefois nous avons encore beaucoup à faire en matière d'économie d'énergie, de construction de bâtiments à énergie positive, d'éclairage public. Christian Fischer avait formulé des propositions relatives au tri sélectif pour limiter les nuisances dues aux déchets. L'assemblée départementale pourrait transformer l'aide octroyée pour la mise en place du tri sélectif en subvention pour soutenir les efforts des communes dans leur opération de communication et de dynamisation envers les populations et parallèlement apporter appui et aides aux communes ou groupements de communes dans l'implantation et la réalisation de déchetteries qui font fortement défaut.
Toutefois, je tiens à rappeler que le développement durable ne peut pas se résumer au seul versant environnemental. Pour que nos actions dans ce domaine ne soient pas qu'un saupoudrage, mais qu'elles présentent une réelle cohérence, nous ne pourrons pas faire l'économie d'une réflexion liant les trois piliers : écologique, social et économique. Aussi, un des fils directeurs de cette politique devrait intégrer la résorption des inégalités socio spatiales de développement dans notre département. Or depuis 5 ans, plusieurs entreprises et des milliers d'emplois ont été délocalisés. Ainsi, la démarche de développement durable devrait amener notre assemblée à réfléchir et travailler sur des questions liées à la proximité entre l'emploi et le domicile. Nous le savons tous, le manque de logements sociaux oblige de nombreux salariés altoséquanais à se loger en dehors du département et à connaître d'importants temps de transport. Permettre de diminuer ces transports intra régionaux fait aussi partie de notre responsabilité politique en matière de développement durable.
Notre condition d'être humain nous condamne à nous préoccuper de notre environnement, en cela nous ne pouvons pas nous défaire des termes de la soutenabilité de la Conférence fondatrice de Rio. Ce n'est concevable qu'en ne perdant pas de vue des principes de justice sociale et d'équité des territoires. Nos choix notamment en matière de services publics du logement, des transports, de l'énergie de l'éducation déterminent aujourd'hui notre capacité à agir dans le cadre du développement durable.

Intervention de Jacques Bourgoin sur le logement

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Dans cette journée de débats budgétaires, il est un moment particulièrement important, celui du débat sur le logement.
Non pas parce que, comme vous l'avez indiqué, cela serait l'une de nos priorités – je vais démontrer par la suite pourquoi cela est complètement faux dans les faits – mais parce que c'est l'une des principales préoccupations de nos concitoyens en général, des altoséquanais en particulier.
La précarité, le coût exorbitant des loyers et de l'immobilier, les délais d'attente très longs pour l'accès au logement social, la présence inadmissible de dizaines de milliers de logements insalubres font que le problème du logement est la question prioritaire pour des dizaines de milliers d'alto séquanais qu'ils soient salariés, familles modestes ou appartenant aux classes moyennes, jeunes, étudiants ou travailleurs, contraints soit de retarder leur location, soit de quitter le département, et de subir les heures de trajet quotidiens.
Le point principal c'est que d'année en année la situation empire. Non pas que je veuille noircir le tableau mais c'est la réalité que nous connaissons tous.

1) Prenons l'immobilier : le Parisien titrait hier je cite *« Le marché francilien : ralentissement, mais pas partout. Dans les Hauts de Seine les prix ont augmenté de 7.8% après la hausse de 9.6% en 2006. La pénurie de logements est un facteur aggravant de la fièvre de l'immobilier »*
2) Concernant la construction de logements sociaux, je me contenterai de citer quelques chiffres particulièrement significatifs. Je rappelle que vous vous êtes fixés l'objectif depuis quatre ans de construire tous les ans 3300 logements…or les résultats sont malheureusement éloquents :
   - 2004 : 2148 logements construits
   - 2005 : 1534
   - 2006 : 2590
   - 2007 : seulement 1980, dont il faut déduire, pour être correct, une centaine de logements sociaux vendus ce qui fait donc 1880 logements sociaux supplémentaires, soit 57% de l'objectif qui est loin d'être atteint.

Vous me permettrez une parenthèse pour dire que vous m'avez adressé, seulement suite à une demande cette semaine le bilan 2007 daté du 5 février 2008.
N'était-il pas avouable à la veille des élections ?

Par ailleurs ce rapport ne donne pas, contrairement à l'habitude, les bilans par commune, comme je vous l'avais demandé !
Par contre ce document indique que le nombre de PLS financés (767) est pour la première fois supérieur aux PLUS (680 ; en réalité 780 moins 100 vendus). Ce qui est préoccupant quand on connaît le loyer des PLS. Le nombre des logements PLUS, véritables logements sociaux, diminue donc quasiment de moitié : nous passons de 1279 en 2006 à 680 en 2007.
Vous me permettrez une grande parenthèse en ce qui concerne Paris, cela n'épargne pas les difficultés rencontrés dans les Hauts-de-Seine.
Tout cela aide mieux à comprendre, si cela était nécessaire, la très dure réalité renvoyée tous les 15 jours à la commission DALO, où le siège réservé au département est toujours resté vide lors des 6 premières réunions.
Pour informer notre assemblée, en 3 mois, 1340 dossiers ont été déposés auprès de la commission DALO :

- 95% sont classés prioritaires
- 37 % sont classés prioritaires – urgent (car les dossiers seulement prioritaires, il faut bien le dire, n'ont aucune chance d'être réglés, et les dossiers urgents, il faut le dire aussi, vont s'empiler sur le bureau du préfet et nous verrons ce que cela va donner sans beaucoup d'espoir).

Si bien qu'au bout de 3 mois de fonctionnement les membres de la commission s'interrogent déjà tous sur l'intérêt de cet engagement national dans une période de pénurie, renforcée dans notre département par le fait que, rappelons le, 15 villes sur 36, toutes dirigées par la droite, refusent d'appliquer la loi SRU et renforcent par conséquent volontairement la ségrégation urbaine et sociale.
Et soyons clairs : les dernières propositions de votre gouvernement de droite de baisser de 10% le plafond d'accès au logement social ne règlera rien. Cette mesure est de plus antisociale et dangereuse : elle exclura des familles aux revenus assez modestes qui ne pourront jamais payer les loyers exorbitants des PLS, et à fortiori ne pourront payer les loyers proposés par le privé…elle renforcera les ghettos sociaux et la politique de ségrégation urbaine.
Mais vous ne pouvez plus, M. le Président, renvoyer les responsabilités qu'au plan national ou local.
Comme le rappelait ce matin M. Garel, le département a pris la responsabilité de l'aide à la pierre et a préféré créer son propre EPF.
Il a aussi renforcé les subventions pour le foncier. Le prix des terrains ne peut donc plus être un prétexte !
Monsieur le Président, vous indiquiez ce matin votre volonté du mieux et pas du toujours plus.
Le problème c'est qu'aujourd'hui vous avez les outils pour faire mieux et que dans le domaine du logement social, vous faites toujours moins. C'est pourquoi nous ne voterons pas ce budget logement présenté dans la délibération 08.83.
Il faut donc modifier votre politique et adapter vos outils. Le groupe communiste fait des propositions précises :

- mener une politique volontariste et incitative pour la résorption de l'habitat insalubre, j'y reviens chaque année, il faut vraiment s'y mettre
- arrêter la vente des logements sociaux
- mettre en place une aide départementale pour développer l'accession sociale
- supprimer la baisse de 7 millions d'euros du budget de notre département pour la création et la réhabilitation de logements sociaux et au contraire augmenter celui-ci pour au moins trois objectifs
    - d'une part de monter à 20% non plafonné l'ensemble des subventions pour les réhabilitations du parc social
    - d'autre part avoir les moyens d'une politique volontariste de construction de logements sociaux avec l'objectif d'atteindre rapidement le rythme de production de 5000 par an.
    - Enfin, mener une politique du logement innovante, partie prenante du développement durable

Et pour cela il faut :

- utiliser l'EPF des Hauts de Seine uniquement pour les projets locaux qui comportent 50% ou plus de logements sociaux
- mettre en place des conventions contraignantes avec toutes les villes ayant moins de 20% de logements sociaux et pénaliser celles qui ne le respectent pas

Dans le domaine du logement, il est grand temps, M. le Président, de passer de l'affichage et des promesses aux actes.
Les altoséquanais attendent.